

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.— États-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XII.

No. 33

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI 18 AOUT 1881

## AVIS IMPORTANT

*L'Opinion Publique* est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée), à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

## REVUE ÉTRANGÈRE

Dans quelques jours on connaîtra le résultat des élections en France. Tous les partis sont à l'œuvre, mais on ne semble pas attacher d'importance aux efforts que font les légitimistes et les bonapartistes. On ne parle plus des orléanistes qui paraissent s'effacer de plus en plus et se fondre avec les légitimistes. Tout l'intérêt se concentre sur le parti républicain.

La majorité sera certainement républicaine, mais sera-t-elle ministérielle, c'est-à-dire en faveur du gouvernement Ferry, ou gambettiste, ou radicale. Gambetta trouve Ferry trop modéré, les radicaux font le même reproche à Gambetta et travaillent avec ardeur à le battre à Belleville; leurs candidats favoris sont Sigismond, Lacroix et Tony Révillon.

Bien entendu, si Gambetta n'est pas élu à Belleville, il le sera ailleurs, et l'on croit généralement que les élections vont augmenter sa force et l'obliger de prendre enfin les rênes du pouvoir. Mais on l'a dit souvent : le scrutin est une boîte à surprises.

On se demande si dans les provinces où le sentiment religieux a été vivement affecté par l'expulsion des ordres religieux, il n'y aura pas une réaction, mais on ne croit pas que cette réaction soit assez forte pour diminuer considérablement les forces républicaines.

L'excitation ne paraît pas être aussi grande qu'on l'aurait supposé, excepté dans les parages du radicalisme. Le fait est que la division est partout et que les partis se fractionnent en groupes qui ne savent pas trop ce qu'ils veulent.

Les programmes politiques sont assez vagues et on lutte plutôt pour obtenir le pouvoir que pour faire triompher des idées nouvelles. Espérons que dans tous les cas les éléments modérés l'emporteront dans l'intérêt de la paix et du bonheur de notre ancienne et toujours chère mère-patrie.

La nouvelle que le souverain pontife se proposait de quitter Rome pour aller résider à Malte a fait sensation. Il n'y a pas de doute que l'outrage fait aux restes mortels de Pie IX a vivement affecté Léon XIII, et qu'il n'hésitera pas à quitter Rome du moment que ses droits et sa dignité n'y seront plus protégés.

L'Angleterre traverse en ce moment une crise politique. La Chambre des lords a rejeté la plupart des clauses du bill des terres adopté par les Communes en faveur de l'Irlande et le gouvernement ne veut pas se soumettre. On peut s'attendre que l'attitude prise par les lords va provoquer une grande agitation. Gladstone n'est pas homme à reculer après toute la peine qu'il s'est donnée pour faire adopter par les Communes un bill qui, malgré ses défauts, est considéré comme une des réformes les plus sérieuses que l'Irlande ait obtenue.

## NOS GRAVURES

### M. Paul de Saint-Victor

Voici quelques notes biographiques sur cet homme qui, par son talent et son caractère, fit tant d'honneur aux lettres.

M. Paul Bins, comte de Saint-Victor, était né en 1827. Son père, esprit distingué et lettré délicat, consacra tous ses soins à l'éducation de son fils, qui commença ses études à Fribourg, en Suisse, et les acheva à Rome.

En 1848, il devint secrétaire de Lamartine, qui répétait souvent, faisant allusion à l'éclat incomparable de son style, ce mot qui a été bien souvent cité : "Quand je lis Saint-Victor, je mets des lunettes bleues." Dans l'article remarquable que Sainte-Beuve a consacré à Paul de Saint-Victor en ses *Nouveaux Lundis*, il disait : "La plume, dans les doigts de ce don Juan de la phrase, semble un pinceau trempé dans une opulente palette."

M. Paul de Saint-Victor débuta, comme journaliste, au *Correspondant* puis à la *Semaine*.

C'est dans la *Presse*, en 1857, qu'il écrivit son premier *Salon*, prenant la succession de Théophile Gautier. Il avait alors trente ans et était déjà célèbre parmi les lettrés.

Il apportait dans la critique d'art ce fonds de culture italienne que lui avait donné son père, et à propos de laquelle Sainte-Beuve disait : "Il eut le bonheur de voir à temps, comme Roméo, la beauté véritable, et depuis ce jour il ne put jamais s'en déprendre."

"Je suis électrique, disait M. de Saint-Victor; mais, je l'avoue, je préfère l'art ancien et surtout l'art de Florence."

Le spirituel auteur de *Hommes et Dieux* fut chargé, en 1851, du feuilleton dramatique au *Pays*; en 1855, lors de la retraite de Théophile Gautier, il fut appelé par Emile de Girardin à rédiger celui de la *Presse*. Dans la suite, il fut chargé aussi de la critique d'art au même journal.

Il collabora successivement à l'*Artiste*, au *Moniteur Universel* et à la *Liberté*.

Les comptes rendus de M. Paul de Saint-Victor ont acquis une grande autorité dans la presse; il a inséré dans les journaux, sur la peinture et la sculpture de nos jours et des siècles précédents, des articles remarquables.

En février 1870, M. de Saint-Victor fut

nommé inspecteur-général des beaux-arts. Décoré de la Légion d'honneur en 1860, il a été promu officier le 15 janvier 1879.

La mort de cet homme de bien, de cet écrivain illustre, est un deuil pour la littérature française.

## Combat avec des tigres

Deux chasseurs, traversant une forêt, furent attaqués une nuit par des tigres. Ils étaient couchés dans des hamacs placés à une certaine hauteur de terre et avaient fait brûler du saindoux pour attirer les féroces animaux. Voilà comment, après avoir longtemps attendu, ils racontent ce qui se passa :

On entend comme un petit bruit de branches froissées, puis, un souffle ardent, rauque, inquiet. Les animaux sont toujours invisibles. Mais les ronflements se déplacent. Les prudents félins font plusieurs fois le tour de l'enceinte. Cette promenade circulaire dure au moins une heure. Nous sommes immobiles comme des statues. Les seuls bruits perceptibles sont le tic-tac de ma montre, le claquement des dents de notre chien, dont les mâchoires semblent des castagnettes, et le ronflement camard d'un Chinois. Ce bonhomme de pain d'épices, abruti d'opium, habite le pays des rêves, mais l'anche de clarinette qu'il semble avoir dans le nez produit un couac bien désagréable.

Nos yeux, fatigués, tirillés par les efforts que nous faisons pour fouiller les ténèbres, ne distinguent plus rien. Ce n'est pas le moment de jouer les Bélisaire. Machinalement et comme obéissant à une mutuelle inspiration, nous abaïssons tous deux nos paupières pendant une demiminute.

Rien encore. Pourtant, le bruit se rapproche. Cela sent si bon, le saindoux du coulie Georges!

Ah! enfin, je distingue vaguement comme une grosse tache noir qui rampe, à vingt mètres, au ras des premiers troncs. Il me semble que mon cœur bat un peu plus fort. Pourquoi ne pas en convenir. Je sens une légère moiteur au creux de la main droite qui serre la couche de la crosse.

Il faut attendre. Je ne distingue pas suffisamment l'animal. J'ai oublié de dire que nous nous tournons le dos, Cazals et moi. Il regarde la partie Est, moi la partie Ouest. Disposition excellente, comme on va le voir dans quelques minutes.

Un imperceptible frôlement de mon arme sur le tissu de coton du hamac, parvient aux oreilles de mon animal. Il s'arrête. Je l'entends pétrir la terre sèche sous ses ongles. J'épaule en cherchant le guidon. Le tigre pousse un cri bref, guttural, et tourne la tête de mon côté. Ses deux yeux semblent trouer de leur phosphorescence la ligne noire des arbres.

J'abaisse doucement la détente. Une détonation formidable retentit, une lueur aveuglante embrasse la clairière, un nuage opaque de fumée flotte lourdement. Je ne vois plus rien. Les Chinois s'éveillent en piaulant comme un vol de perroquets.

Puis j'entends la voix de Georges qui crie à briser son gosier de bronze :

—Il est mort... Tous les deux.

—Comment, tous les deux, dit Cazals dont la carabine fume encore, est-ce que vous avez tiré!

—Oui, et vous?

—Moi aussi.

—Pas possible

—C'est si bien possible, que ma bête gigotte à deux mètres du feu.

—Mais la mienne est restée là étalée sur sa boîte de saindoux.

—Bravo. Les deux coups n'en ont fait qu'un.

—... Et les deux jaguars sont morts!

"Nous attendîmes le jour avant de quitter nos hamacs. La plus élémentaire prudence l'ordonnait.

Ma foi, c'est bien vrai. La balle de Cazals, pénétrant dans l'œil droit de la femelle, s'était faufilée le long de la colonne vertébrale et était sortie au flanc gauche. La mort avait été foudroyante. Quant au mâle, ma charge de chevrotines lui avait enlevé la moitié de la tête. Il était tombé comme une masse.

Ce n'était pas comme nous le pensions d'abord, des jaguars, mais des ocelots, qui sont non moins féroces, à l'endroit des animaux, s'entend, mais de plus petite taille. Le mâle, un peu plus grand que la femelle, mesurait un mètre soixante centimètres, y compris la queue, longue seulement de trente-cinq centimètres.

## LE POÈTE AUTRAN

Le huitième et dernier volume des œuvres complètes de Joseph Autran vient de paraître...

Un des poètes les plus aimables de ce temps me disait ces jours derniers :

—Je continue à faire des vers et je ne sais pas trop pourquoi... Je suis venu au monde à un mauvais moment... Etre tombé sur le siècle d'Alfred de Musset, de Lamartine et de Victor Hugo, c'est véritablement un peu dur... Comment lutter? Comment ne pas être écrasé?

Autran est de ceux qui ont lutté, de ceux qui n'ont pas été écrasés... Ses *Poèmes de la mer* sont une œuvre absolument personnelle, absolument originale, qui mérite de vivre et qui vivra.

Dans son discours de réception à l'Académie française, Sardou a parlé des *Poèmes de la mer* avec une éloquente émotion :

"La mer, a-t-il dit, n'intéresse Autran que dans ses rapports avec l'homme; ce qu'il décrit surtout, c'est le travail, les souffrances des pauvres gens, marins ou pêcheurs, toujours en lutte avec les flots. Cette préoccupation des humbles, des petits, domine toute son œuvre, et c'est avec raison qu'il s'écriait un jour : Je ne voudrais que deux mots sur ma tombe : *Exaltavit humiles*."

"La phrase d'Autran, toujours musicale, se déroule largement, avec une noblesse de contours qui fait penser aux volutes antiques. Mais le naturel surtout, voilà son plus grand mérite peut-être! Tel il est, tel il se montre, c'est-à-dire un rêveur aimable, à la mélancolie tranquille, qui cause avec vous simplement et sans emphase. Ce beau livre est, à mon avis, son chef-d'œuvre."

Parmi ces huit volumes d'Autran, il en est un, le septième, qui appartient de droit à la chronique. Ce volume, intitulé : *Lettres et notes de voyage*, contient les souvenirs de jeunesse de l'auteur de la *Fille d'Eschyle*; c'est le plus aimable et le plus spirituel des récits; on y voit défiler, Lamartine en tête, toutes les illustrations contemporaines.

Au mois de mai 1832, Lamartine arrivait à Marseille ; il venait s'y embarquer pour l'Orient... Autran—il avait alors vingt-et-un ans—écrivit des strophes en l'honneur de l'auteur des *Méditations*. La pièce est remise à Lamartine, et le lendemain Autran recevait une carte où rayonnait ce nom : Alphonse de Lamartine... Le grand poète s'intéressa aux efforts et aux espérances de son jeune confrère... Le père de Joseph Autran était rebelle à la poétique vocation de son fils ; Lamartine alla le trouver, lui parla, le désarma... Comment résister à Lamartine ?

L'année suivante, Lamartine était de retour en France. Autran reçoit un court billet :

« Je viens d'arriver. Je repars demain matin pour Mâcon. Il faut que je sois dans quinze jours à Paris pour l'ouverture de la session. Je voudrais vous serrer la main. »

Autran court à l'hôtel Beauvau, et là, au lieu de Lamartine poète, qui, l'année précédente, s'était embarqué pour l'Orient, il trouve un nouveau Lamartine, un Lamartine politique... Il venait d'être nommé député.

Il parla à Autran avec chaleur de la grande carrière qui s'ouvrait devant lui, des destinées prochaines de la France, du rôle qu'il se sentait appelé à jouer... La poésie y perdrait peut-être... Mais qu'est-ce que la poésie dans la vie d'un homme sérieux ? Une bagatelle, une distraction, un amusement de jeunesse... Il avait fait les *Méditations* par désœuvrement. La politique était tout, la littérature rien...

Trente-deux ans plus tard, au printemps de 1865, Prévost-Paradol faisait ses visites académiques... Il alla chez Lamartine... Il le trouva seul, dans son rez-de-chaussée de la rue de la Ville-Évêque.

—Vous venez me voir, lui dit Lamartine. A quoi bon ? Je ne vais plus à l'Académie... je ne suis plus de ce monde... c'est la politique qui m'a tué... Prenez garde à la politique !

Je rencontre ensuite le duc d'Aumale dans les souvenirs d'Autran... Le 30 juillet 1840, le 17<sup>e</sup> léger débarquait à Marseille ; il rentrait en France après une longue et admirable campagne en Afrique ; son colonel avait dix-huit ans... c'était le duc d'Aumale.

Le directeur du Grand Théâtre vient trouver Autran... on doit jouer le lendemain les *Huguenots* ; le prince doit assister au spectacle ; le directeur voudrait faire lire dans un entr'acte une pièce de vers en l'honneur du colonel du 17<sup>e</sup> léger... La pièce de vers est écrite, obtient un grand succès, et le jeune poète marseillais est invité à dîner chez le prince... Il est assis à côté d'un de ses futurs collègues à l'Académie, M. Cu villier-Fleury ; il se félicite de l'aimable accueil qui lui a été fait par le duc d'Aumale, et Cu villier-Fleury lui fait une réponse charmante :

— Ne vous en étonnez pas ; nos princes sont les commis-voyageurs de la royauté.

Hélas ! ces commis-voyageurs princiers, si Français d'esprit et de cœur, si généreux et si vaillants, ne valaient-ils pas mieux que les commis-voyageurs d'aujourd'hui, quoi qu'en puisse dire et penser M. Gambetta ?

Après le duc d'Aumale, Scribe. Il vient visiter la bibliothèque de Mais ille qui avait Autran pour conservateur ; et celui-ci fait, en deux lignes, de Scribe, le plus juste et le plus ressemblant des portraits : « Un homme d'une cinquantaine d'années, dont l'air fin, un peu bourgeois, fait songer à un notaire de comédie. »

On offre un banquet à Scribe et dans un toast adressé au héros de la fête on le félicite de compter autant de victoires que de combats :

—C'est une erreur, s'écrie Scribe, j'ai débuté par sept chutes successives... Je dit cela pour ne pas décourager ceux d'entre vous qui rêvent de théâtre...

Ligier, le célèbre Ligier, vient aussi rendre visite aux conservateurs de la bibliothèque de Marseille, et cette visite se termine par un mot délicieux...

—Faites donc une *Marie Stuart*, dit-il à Autran.

—Une *Marie Stuart*, répond Autran,

mais il y en a une de Lebrun... et vous avez un des premiers rôles.

—C'est justement pour cela, réplique Ligier, que je vous en demande un autre. Et sur ce mot, dont il était content Ligier fait une sortie théâtrale...

Un matin Autran aperçoit un promeneur singulier dans la longue galerie de sa bibliothèque... un homme aux longs cheveux, au visage rabelaisien, portant un grand chapeau mou, et sous son épais menton, en guise de cravate, une espèce de ficelle. C'était Balzac, le grand Balzac.

Autran ne devait le revoir que plusieurs années après, le 24 février 1848, en pleine révolution, sur le boulevard des Italiens... Vêtue d'oripeaux provenant du pillage des Tuileries, une bande défilait chantant la *Marseillaise*, et derrière cette troupe, parmi la foule des curieux, marchait Balzac, un lambeau de velours rouge à la main.

—Vous ici, s'écrie Autran.

—Mon Dieu ! oui, le spectacle vaut la peine d'être regardé.

—Et ce morceau de velours ?

—C'est un lambeau du trône de Louis-Philippe... J'avais déjà un débris du trône de Charles X... Je commence une collection.

(Du Monde.)

## CORRESPONDANCE D'OUTRE-MER

Kioto, 27 juin 1881.

Parti de Yokohama le 25 à bord du *Tacaco-Maru*, nous arrivons à Kobe le 27. Mon étoile me protège. Je me suis sauvé du mal de mer. Le navire que je viens de nommer appartient à une compagnie japonaise qui porte le nom de *Mitsubishi*. Les principaux officiers sont Anglais ou Américain.

Nous étions à peu près 15 passagers dont 3 ou 4 Japonais et les autres Anglais. Nous étions les deux seuls, M. Massue et moi, parlant le français à bord.

Nous n'avons fait que passer à Kobe où nous avons de suite pris les chars pour Kioto.

Les chars ici comme en Europe sont divisés par compartiments pouvant contenir six personnes chacun. On nous y enferme à clef. Ce n'est guère commode.

Au moment où je vous écris, je me trouve dans un hôtel tout à fait japonais. Des nattes en jonc pour tapis ; des cloisons en papier fleuri ; des panneaux, aussi en papier, et que tout le monde peut ouvrir à volonté, pour portes. Un lit en bois blanc, sans peinture, une table et un *lucernaire* de même, voilà pour l'ameublement.

La salle à manger est meublée avec un peu plus de luxe ! Enfin, je n'ai pas le droit de me plaindre, j'ai habité une maison japonaise ! L'hôtel s'appelle *Nikeichaya*, en anglais *Palace Hotel*. Le propriétaire est un Japonais du nom de *Macamura*.

Kioto fut fondée par le *Mikado-Kamno* qui régna sur le Japon il y a à peu près deux mille ans. Longtemps elle fut la capitale du Japon sous le nom de Heian.

Elle est célèbre surtout par l'ancienne résidence du *Mikado*, ses nombreux palais et ses temples très riches, et par ses manufactures de porcelaines.

Les rues sont sales et plus étroites qu'à Tokio ; quelques-uns sont complètement couvertes de toiles supportées chaque côté par des cordes attachées à des bâtons et préservant ainsi les piétons de l'ardeur du soleil.

De bonne heure le 28 nous sommes sur pied et commençons la visite des temples. C'est ici que l'on voit la superstition poussée à son comble. Dans l'un des temples, l'idole est une vache en bronze sur laquelle on se frotte pour éloigner les malheurs ; c'est le *Kitano*.

Dans un autre on voit une idole en bois peint, ou plutôt qui a dû être peint jadis ; c'est une idole miraculeuse qui guérit tous les maux. Il suffit de passer la main sur l'image pour être guéri. Dans un troisième, grand nombre d'images sont suspendues aux murs et aux piliers.

Savez-vous comment on connaît la vo-

lonté de ces idoles ? Rien de plus simple. On prend du papier ; on en fait une petite boule que l'on mouille dans sa bouche et on la lance sur ces images. Si elle y reste attachée, c'est bon signe ; si elle tombe, tant pis !... Inutile de dire que ces images sont couvertes de boules de papiers.— Mais ce n'est pas tout.

Le temple est bâti sur un monticule d'à peu près 60 pieds de hauteur. Lorsqu'un Japonais commet une faute et veut savoir jusqu'à quel point il a déplu aux dieux, il se jette du sommet au pied de cette montagne.

S'il meurt des suites de sa chute, c'est que sa faute avait mis les dieux dans un grand courroux ; une simple blessure est le signe d'une colère modérée de la part de ces messieurs ; et si sa faute n'a pas offensé son dieu, le Japonais se relève sain et sauf (ce qui d'ailleurs arrive assez rarement.)

Nous avons aussi visité un temple, le *Santia-Sanjendo*, qui renferme mille idoles toutes en bois doré. Il est très curieux de les voir toutes en rang sur une espèce d'ampithéâtre.

L'ancien palais du *Mikado*, car Kioto a été longtemps le lieu de sa résidence, mérite une mention spéciale. Il est immense et d'une très grande richesse. Les sculptures sont magnifiques.

Le palais du *Taikoun*, vieux de 400 ans, n'est rien de drôle et est loin d'avoir la richesse et la splendeur du premier.

On y remarque cependant avec intérêt deux piliers, dans deux appartements différents, et que l'on dit être les deux plus anciens arbres de leur espèce dans tout le Japon.

Nous avons ici vu faire de la porcelaine. Le travail est très intéressant à suivre.

Le 30, à midi, nous partons pour Osaka, à deux heures du chemin de fer de Tokio. Osaka est une très jolie ville possédant 200 000 habitants. Les rues sont bordées de beaux arbres, et une jolie petite rivière, la *Kaina-Bashi*, la traverse en tous sens.

Ce qu'il y a de plus intéressant à visiter est le trésor, où l'on frappe la monnaie, et le château *Taikoun*. Nous n'avons pu voir le trésor.

Le château de *Taikoun* est une forteresse admirablement fortifiée. Des gardes nombreuses en défendent l'entrée continuellement. Je ne crois pas que jamais un étranger puisse entrer de force dans ce château ! car on est pris malgré soi d'un fou-rire en voyant l'air comique de ces pauvres gardes japonais.

Il y a à Osaka une église catholique déservie par les Pères des missions étrangères. Nous avons eu l'avantage d'y faire la connaissance de l'assistant évêque du Japon et de recevoir sa bénédiction.

Nous partons demain pour la Chine.

LOUIS TRUDEL.

—Le gouverneur-général du Canada a visité Saint-Boniface, où il a été l'hôte de Mgr l'archevêque Taché. La cathédrale, le collège, le couvent et autres édifices étaient élégamment décorés.

—Le correspondant parisien du *Times* dit : « Le pays est à présent sans passion politique, et après les élections on trouvera que le nombre des personnes qui se seront abstenues n'aura jamais été aussi considérable. Cela est dû à ce qu'il n'y a ni programme ni lutte. M. Jules Ferry sera probablement le seul candidat qui s'opposera à une révision du sénat. Le prince Jérôme-Napoléon n'est pas un adversaire dangereux pour la République, et sa présence sur l'arène électorale ne ranimera pas la lutte, qui ne sera qu'entre républicains. Il est aisé de voir que la nouvelle Chambre des députés sera aussi vacillante que l'ancienne. M. Ferry se propose évidemment de contrecarrer M. Gambetta et cherchera à lui enlever la direction des élections ; mais son influence sera très limitée attendu qu'il ne jouit que d'une popularité insignifiante en dehors de son district. Ainsi, il n'y a pas lieu de croire que les élections produiront aucun changement sensible dans la situation parlementaire. »

## SONNET

A. M. ANTHONY RALPH

Je ne suis qu'un enfant, à la ville ignoré.  
Je coule au bord des eaux ma paisible existence.  
Mais j'ai là dans le cœur, oh ! un rêve doré :  
Oserais-je le dire en toute confiance ?

Je voudrais votre voix, votre accent adoré,  
Vos longs soupis d'amour et vos cris d'espérance.  
D'une brûlante ardeur je me sens dévoré [rance.  
Lorsque vous nous parlez de votre chère France.

France ! ce nom sacré réveille dans nos cœurs  
Un bien doux souvenir : celui de notre mère.  
Nous l'aimons d'un amour filial et sincère.

Oh ! que n'ai-je vos dons pour charmer ses douces  
Poètes, je dirais ses exploits d'Algérie. [leurs.  
Mais il manque à ma lyre, un grand scry, le génie.

C.-A. GAMBREAU.

Isle-Verte, août 1881.

## AFRIQUE CENTRALE

Dans l'Afrique centrale la maxime détestable : chacun pour soi, est poussée jusqu'à la bestialité. Tous les actes de l'Africain, dit Burton, révèlent ce profond amour de soi qui, ailleurs, n'apparaît qu'en certaines circonstances. La gratitude n'existe pas chez lui, même à l'état d'espérance d'un futile bienfait ; il regarde la faveur que vous lui accordez comme le résultat de votre faiblesse, et la preuve de sa force. Peut-être gémit-il sur la mort d'un parent ou d'un fils ; mais le lendemain il aura oublié sa douleur. Il ne connaît l'hospitalité que par intérêt ; sa première question est toujours : « Que me donneras-tu ? » Il assigne à l'étranger la plus mauvaise case du village et l'envoie camper à la belle étoile s'il n'est pas satisfait. L'Africain de cette région vous oblige à tout acheter, et vous laisserait mourir de faim au milieu de l'abondance, si vous n'aviez ni perles, ni étoffe à lui donner... Il refusera une gorgée d'eau à l'homme qui meurt de soif, et n'étendra pas la main pour sauver une cargaison, fut-elle de \$1 000, s'il n'est payé pour le faire. En revanche, s'il vient à perdre une guenille, il en éprouve un chagrin aussi violent que ridicule. Parcimonieux, même à l'égard de ce qui le touche, il ne donne pas à manger à ses chiens, qu'il aime pourtant comme ses fils, et rien n'égale sa surprise quand il voit un Arabe faire porter du grain à son âne. Imprévoyant s'il en fut, il n'en est pas moins tellement avide qu'il vous réclamera des perles pour indiquer la route, et ne fera rien s'il n'est payé d'avance.

ARMAND DUBARRY.

## LES RICHES DU MONDE

Nous donnons ici un tableau des revenus des quatre hommes qui sont réputés les plus riches du monde.

	Duc de Westminster.	Le sénateur Jones C. Nevada.
Capital.....	\$ 80,000,000	\$100,000,000
Par année.....	4,000,000	5,000,000
Par mois.....	300,000	400,000
Par jour.....	10,000	15,000
Par heure.....	450	600
Par minute.....	7	10
	Rotschild,	Mackay.
Capital.....	\$200,000,000	\$275,000,000
Par année.....	10,000,000	13,000,000
Par mois.....	850,000	1,000,007
Par jour.....	25,000	35,000
Par heure.....	1,000	1,500
Par minute.....	20	25

L'homme le plus riche dans le monde est M. J. M. Mackay, qui, il y a 31 ans était un pauvre enfant en Irlande. Il y a vingt ans, il fit un voyage aux Etats-Unis, et il y a dix-sept ans il fit faillite. A l'âge de 47 ans, il est le propriétaire de la plus riche mine d'argent qui se soit jamais vue.

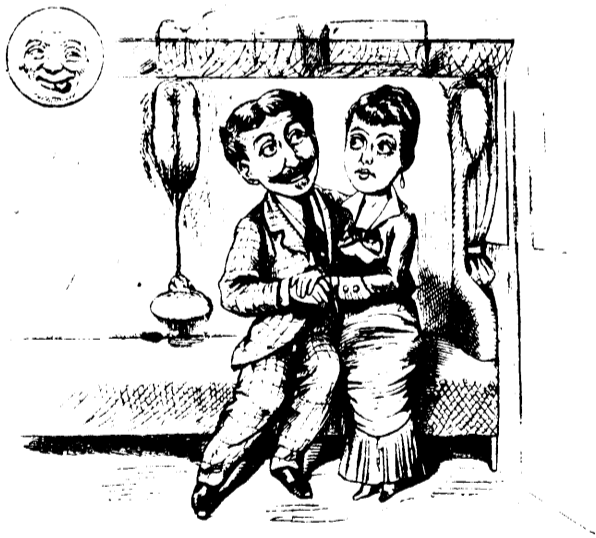
Les anciens Canadiens connaissaient l'efficacité de la noix longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix longues de McGale, reconnus aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.



PRINCE LÉOPOLD



M. DE SAINT-VICTOR, DÉCÉDÉ, LE 10 JUILLET



LES DIFFÉRENTS PHASES DE LA LUNE DE MIEL

G.V. Grimm  
Widder



## LE CADAVRE D'UN PAPE

Un correspondant du *Figaro* écrit de Rome ce qui suit à propos des troubles qui ont eu lieu lors de la translation des restes de Pie IX :

Toute réflexion est superflue : les faits ont une éloquence qu'aucune parole ne saurait atteindre. Les hommes qui dirigent les destinées de l'Italie avaient une occasion magnifique de se montrer honnêtes et habiles ; ils ont préféré être à la fois méchants et bêtes.

La conscience du monde entier se souleva de dégoût, en apprenant ce qui vient de se passer à Rome.

L'Italie révolutionnaire vient de signer sa propre condamnation ; elle vient de subir une honte dont elle ne se relèvera plus.

L'Italie honnête, croyante, vraiment libérale, repoussera désormais toute solidarité avec des pouvoirs publics qui tolèrent, qui encouragent de pareilles infamies.

Les ministres du roi Humbert, de ce roi qui a su si vaillamment lutter pour l'indépendance de sa patrie, n'ont pas su défendre contre quelques vauriens le cadavre d'un vieux pape, entouré de l'affection de son peuple.

Ces ministres, qui ont livré aujourd'hui aux bas fonds de la société un pontife défunt, livreront demain à l'émeute la monarchie italienne.

Et il a fallu que du haut du Quirinal le roi Humbert entendit son nom et celui de sa race royale associé par des acclamations déshonorantes aux lâches outrages dont Pie IX a été l'objet. N'insistons pas. Il y a des infortunes qui méritent quelque commisération.

Seulement, n'est-il pas permis de se rappeler en ce jour les funérailles splendides qui furent faites au roi Victor-Emmanuel à Rome ? N'est-il pas permis de se souvenir de la bonté de Pie IX qui contribua à la solennité de ces funérailles, en envoyant son pardon au roi mourant, et en accordant à sa dépouille mortelle tous les honneurs de l'Eglise.

En vérité, Pie IX a dû subir jusque dans la tombe l'ingratitude de ceux qu'il avait comblés de bienfaits. Mais c'est là un honneur de plus pour cette grande mémoire.

Les faits qui viennent de se passer sont la justification complète de cette captivité à laquelle Pie IX s'était condamné, et qui s'impose désormais à tous ses successeurs, tant que la révolution sera souveraine à Rome, et tant que l'Italie catholique et honnête tolérera de pareils maîtres, dont il ne dépend que d'elle de se débarrasser.

Que sont d'ailleurs tous ces outrages ? La Papauté en a vu bien d'autres et la couronne d'épines c'est l'auréole de l'Eglise.

Dormez donc en paix, ô doux et saint Pontife, dans votre demeure dernière : vous êtes toujours le roi de nos fidèles Romains. Les royautés passeront, la Papauté restera, parce que le Pape représente sur la terre un roi éternel — le Christ.

## LE GÉNÉRAL CANROBERT

On trouve dans les *Mémoires* de Granier de Cassagnac le passage suivant sur le rôle de Canrobert dans la guerre de Crimée :

Par suite de circonstances indépendantes du caractère, de la bravoure et de l'expérience militaire du général Canrobert, il ne lui fut pas donné de jouer, dans la guerre d'Orient, le grand rôle que l'empereur lui avait éventuellement réservé. J'ai déjà dit qu'en raison de l'état menaçant de santé qu'était le maréchal de Saint-Arnaud, lors de son départ, l'empereur lui avait remis des lettres de service, closes, dans lesquelles le général Canrobert était désigné pour prendre commandement de l'armée au cas de mort ou d'empêchement du commandant en chef. En recevant les mains du maréchal mourant ses lettres de service, le général Canrobert n'avait pas pu recevoir en même temps le prestige du vainqueur de l'Alma, sa haute situation auprès de lord Raglan et la confiance enthousiaste que le maréchal de Saint-Arnaud avait su inspirer à l'armée

anglaise. Le titre de maréchal lui manquait, et celui de simple général de division n'impliquait pas l'autorité morale nécessaire pour qu'il parût logique et naturel de le voir devenir le chef de l'illustre lord Raglan et d'officiers généraux anglais, parmi lesquels se trouvait Son Altesse Royale le duc de Cambridge.

Le général Canrobert, prenant la place du maréchal de Saint-Arnaud, était en pleine possession de sa renommée et de son lustre militaire ; mais son commandement se trouvait diminué par la force des choses. Tous les plans, œuvre personnelle du maréchal, devenaient inexécutables sans lui ; l'expédition perdait et avait à refaire son unité, car l'armée française s'approchait à peine des murs de Sébastopol, que déjà le corps anglais s'isolait de lui-même et tournait la ville à gauche, pour aller s'établir à Balaklava.

C'est par un prodige d'habileté, de force de caractère et d'énergie morale, secondée par une attitude et par un langage chevaleresques, que Saint-Arnaud était parvenu à s'associer étroitement lord Raglan et les officiers anglais. Il les avait entraînés à l'attaque des Russes, lorsqu'ils n'avaient pas encore levé le siège de Silistrie ; il les entraîna au débarquement d'Eupatoria et à la bataille d'Alma ; et il l'est eût entraînés à l'assaut de Sébastopol, où il voulait entrer de force, dès le premier jour. Mais de même que sa terrible crise à bord de la *Ville de Paris* avait fait renoncer à la descente à l'embranchure de la Belbeck et à l'assaut immédiat de la ville, de même sa mort rompit ou du moins dénoua les liens étroits qui jusqu'alors avaient intimement uni de vœux et de volonté, les officiers des deux armées. Le général Canrobert succédait au maréchal de Saint-Arnaud ; il ne le remplaçait pas.

C'est ce que ne comprit pas l'opinion publique, lorsqu'elle vit les lenteurs et les difficultés d'un siège succéder au coup terrible et que l'on avait cru définitif de la bataille de l'Alma. Lorsque, après les travaux et les souffrances de l'hiver, l'empereur rappela le général Canrobert auprès de sa personne, j'eus l'honneur de le saluer, un soir, à une réunion des Tuileries, et de lui demander pourquoi, après l'Alma, il n'avait pas exécuté les vœux du maréchal, et tenté de forcer l'entrée de Sébastopol, avant que le prince Mentschikoff eût ravitaillé et armé la ville. Il me donna précisément les explications qui précèdent ; il me dit que n'ayant ni le grade du maréchal, ni l'influence qu'il avait su conquérir sur l'armée anglaise, il n'avait pas pu prendre avec toute l'efficacité nécessaire, la direction des opérations militaires.

Une gloire qui lui échut tout entière, ce fut le soin admirable et touchant qu'il prit du soldat pendant l'hiver, la confiance, l'entraîn, la gaieté qu'il sut maintenir au milieu du rude labeur de la tranchée, et la conservation de milliers d'existences qui firent bénir de l'armée ; et c'est par là, autant que par le courage, qu'il devint maréchal de France. Lorsque la garde, les héroïques zouaves et quelques régiments de ligne rentrèrent à Paris, le 25 décembre 1855, toutes ces troupes firent une ovation au général Canrobert, et le désignèrent pour cet honneur suprême, auquel l'empereur associa le général Bosquet.

Un brillant officier, dont les services rendus à l'empire ne sauraient ni se mesurer, ni se compter, M. le général Fleury remplit avec un zèle attentif et une réserve pleine de délicatesse le rôle d'avocat de l'armée auprès de l'empereur. Le souverain, qui appréciait son bon sens pratique, accueillait avec intérêt les observations du général Fleury, et y déférait le plus souvent. C'est lui, il faut que cette justice lui soit rendue, qui prit l'initiative de la nomination des deux maréchaux qu'il croyait due à l'admirable armée de Crimée, sans compter le maréchal Pélissier, que la prise de Malakoff avait nommé comme toute seule. La voix des soldats avait désigné les deux autres, qui étaient les généraux Canrobert et Bosquet.

J'eus l'honneur d'avoir aussi ma part, une bien faible part, mais dont je n'ai

mais parlé à personne, dans cette promotion. De même qu'en 1851, au *Constitutionnel*, je faisais intervenir le colonel Fleury auprès de M. Véron pour enlever quelque thèse, contestée ; de même, sous l'empire, il arrivait quelquefois à M. le général Fleury de trouver mon accès auprès du souverain et sa bonté pour moi favorables au succès de telle ou telle mesure qu'il croyait utile à l'Etat. C'est ainsi que lorsqu'il conseilla la nomination des deux maréchaux, il me demanda de l'appuyer auprès de l'empereur, d'abord au point de vue de la justice, ensuite au point de vue de l'émulation qu'un acte aussi important exciterait dans l'armée. L'empereur m'écouta avec la bienveillance qu'il témoignait à tous ses loyaux serviteurs, et il convint de l'éclat que donnerait à son trône, la consécration officielle qu'il ferait, à part de grands titres, des personnalités éminentes qui se seraient élevées par leurs services. Il réserva, comme c'était son habitude, sa décision ultérieure ; mais quatre ou cinq jours après cette conversation, les généraux Canrobert et Bosquet étaient maréchaux de France.

Ce n'est plus un mystère à Rome, qu'un procès en séparation est devenu inévitable entre le prince et la princesse Orsini.

Pour montrer combien est ancienne et illustrée, la famille des princes Orsini, il me suffira de rappeler qu'elle partage avec les Colonna, l'honneur insigne d'assister les Pontifes romains, dans les cérémonies et les fonctions religieuses. La révolution avait éprouvé matériellement et moralement, cette famille héritière d'un nom célèbre ; pour redorer son blason, le prince Dominique épousa une fille de l'opulentissime banquier Torlonia. Le prince actuel, Filippo, fils de Dominique, tout en possédant de précieuses qualités et un goût éclairé pour les arts, a eu le tort, — par suite de malentendus qu'il serait trop long d'indiquer ici, — de laisser se refroidir un peu les relations autrefois si intimes entre les souverains pontifes et sa famille.

Sans abandonner tout à fait la papauté, mais aussi sans se rallier entièrement à la dynastie de Savoie, le prince Orsini avait rêvé je ne sais quelle fédération de seigneurs italiens. Il a voulu mener un train au-dessus de sa fortune. — qu'on évaluait pourtant à 500,000 livres de rente — il a acheté des propriétés qui rapportaient rien... qu'un titre de plus. La manie de bâtir, les fausses spéculations, le jeu, etc., ont porté un grand coup à la fortune du prince Orsini dont la femme et les enfants supplient aujourd'hui les tribunaux de sauver les derniers débris. — c'est à dire environ une cinquantaine de mille livres de rente à diviser entre tous !.

Et comme si ce n'était pas assez de ce scandale pour affliger le cœur du Saint-Père, voilà que l'héritier d'un autre nom illustre est en train de compromettre sa fortune et sa réputation dans une assez ridicule aventure galante.

Le prince Massimo, parent du comte de Chambord par sa femme et allié à la maison royale de Savoie par sa mère, est aujourd'hui sous tutelle. Après avoir follement dépensé des sommes énormes pour une femme qui se moque de lui, le prince Massimo qui n'est plus de la première jeunesse, cherche actuellement à vendre, en cachette, les magnifiques collections de livres, de monnaies, de médailles, de manuscrits précieux, que ses illustres aïeux avaient si patiemment et si péniblement réunies.

Un autre prince que je nommerai pas allait voir son nom traîner dans les tribunaux, mais le pape a pu le sauver.

En présence de ce fait déplorable, on se demande quel vent a soufflé sur cette noblesse qui faisait autrefois l'admiration du monde entier.

CONTRE L'INTEMPÉRANCE. Un de mes amis était adonné tellement à l'usage des liqueurs alcooliques qu'il ne pouvait presque plus vaquer à ses affaires, et il fut guéri par l'usage des Amers de Houblon.

Maintenant il est redevenu sobre et peut vaquer à ses affaires et il n'éprouve plus le désir de boire des liqueurs alcooliques. J'en connais beaucoup qui ont été guéris par le même moyen. D'un agent principal de chemin de fer Chicago,

## MGR STROSSMAYER

On lit dans le *Figaro* :

Voici un grand évêque qui personnifie une grande race : prêtre et patriote il a su devenir le représentant de la foi et des espérances de son peuple. Je voyais, il y a quelques jours, Mgr Strossmayer, au pied du trône de Léon XIII, à la tête de ce grand pèlerinage slave, qui est un des événements les plus importants de notre époque. Mgr Strossmayer parlait au nom de ces milliers de pèlerins au chef de l'Eglise universelle. L'évêque de Bosnie ne lisait point au pape une de ces adresses banales, comme Léon XIII en entend chaque fois qu'il reçoit des pèlerinages : Mgr Strossmayer n'a aucun papier sous les yeux ; il prononce un véritable discours, à la fois religieux et politique, qui se termine par un serment, prononcé au nom du pèlerinage tout entier, de fidélité inébranlable à l'Eglise romaine. Deux mille Slaves ont juré avec lui. Et pendant ce temps, d'autres Slaves, auxquels le gouvernement russe n'a pas permis de venir à Rome, envoyaient au pape une adresse pleine de foi et d'amour ; cette adresse, qui a profondément ému Léon XIII, venait des bords de la mer Noire, où se trouvent exilés les malheureux Polonais du diocèse de Chelm, arrachés à leurs églises et à leur patrie, pour avoir refusé de devenir apostats. Mgr Strossmayer parle au nom de tous ; sa parole vibrante pénètre profondément au cœur de l'assistance. A peine son discours est-il terminé que le cardinal Ledochowski embrasse affectueusement le vénérable évêque : le pape est ému ; et des larmes sont dans tous les yeux. Léon XIII se lève et prononce un de ces discours dont il a le secret, pleins de sagesse politique et majesté religieuse. Ce discours contient à l'adresse de Mgr Strossmayer des paroles qui sont un éternel honneur pour un évêque.

\* \*

Mgr Strossmayer a maintenant soixante six ans. Il est né à Essek, petite ville de Croatie, et dès son enfance on put s'apercevoir que ce jeune Croate compterait dans l'histoire de son pays. Il entra fort jeune dans les ordres ; et dès qu'il fut prêtre, il fut nommé professeur de théologie au séminaire de Diakovar, où il resta quelques années. Mais sa renommée grandissait déjà et on parlait avec admiration à Vienne de cet ecclésiastique distingué, qui se signalait déjà par d'importants travaux, et dont le nom était devenu rapidement populaire en Croatie. L'abbé Strossmayer fut nommé directeur de l'Institut supérieur ecclésiastique de Vienne. Il devenait en même temps chapelain honoraire de l'empereur d'Autriche, et prédicateur de la cour. Malgré la hardiesse des idées qu'il exposait devant cette vieille aristocratie autrichienne, alors entièrement dévouée à la politique de Metternich, il sut gagner les sympathies de l'empereur, qui appréciait sa franchise, et en 1850 il fut nommé évêque de Diakovar. Mgr Strossmayer n'avait alors que trente-cinq ans.

Ce n'est pas une grande ville que Diakovar. En France cette ville serait considérée presque comme un village. Mais du fond de ce petit centre, l'activité intelligente et hardie du jeune évêque rayonna bientôt sur toute la Croatie. C'était l'époque où les libertés constitutionnelles avaient été suspendues dans tout l'Empire. Les Croates, très jaloux de leurs vieilles franchises nationales, frémissaient sous le joug. Durant cette période de dix années (1850-1860) la prudence et le patriotisme éclairé de l'évêque contribuèrent grandement à maintenir la tranquillité publique dans cette contrée. Mgr Strossmayer s'occupait activement d'œuvres religieuses en attendant des jours meilleurs pour sa chère patrie. En 1860, lorsque l'Autriche entra dans la voie des réformes libérales, l'empereur nomma une commission choisie parmi les personnages les plus illustres des différentes nationalités.

Mgr Strossmayer avait sa place marquée au sein de cette commission, à laquelle il rendit de grands services par son

expérience et son savoir politique. L'évêque de Bosnie aurait voulu que l'Autriche entrât franchement dans cette époque non-seulement dans la voie des réformes libérales, mais aussi des concessions sages et prudentes aux différentes nationalités de l'Empire. Il repoussait à la fois la centralisation allemande et la prépondérance hongroise. Mais, après Sadowa, le centre de gravité de l'Empire d'Autriche se trouvait déplacé; et les Hongrois recouvraient leur autonomie. Les autres nationalités de l'Empire ne furent guère satisfaites de cette préférence accordée aux Magyars. La Croatie et son illustre évêque se trouvèrent naturellement parmi les mécontents, d'autant plus que les Croates se trouvèrent unis au royaume de Hongrie et remis au gouvernement de Pesth. C'est pourquoi le dualisme entre la Hongrie et la Croatie s'est accentué, bien que les Croates jouissent d'une indépendance assez considérable; mais il y a là deux races absolument différentes entre lesquelles toute fusion est impossible.

Mgr Strossmayer, depuis cette époque, s'est presque entièrement retiré de la vie politique. Il avait fait d'abord une opposition assez vive au nouveau régime. L'empereur le pria de s'éloigner pendant quelque temps de son diocèse, espérant que la diète d'Agram, en l'absence de Mgr Strossmayer, se montrerait plus docile à exécuter les plans des Hongrois. Mais l'évêque avait dit à l'empereur :

« Ma place vide au sein de la diète aura plus d'éloquence que ma parole. »

L'absence de Mgr Strossmayer fut de courte durée. A son retour, ses amis politiques jugèrent qu'il devait se réserver pour l'avenir. C'est pourquoi l'évêque de Bosnie ne va presque jamais à la diète d'Agram, ni à la Chambre des Seigneurs à Pesth.

\* \*

Qui ne se souvient du rôle important joué par Mgr Strossmayer au Concile en 1870 ? Il ne convient pas de réveiller ces querelles; il est toutefois permis de dire que jamais l'évêque de Bosnie n'a nié la doctrine de l'infailibilité pontificale. Depuis de longues années il avait fait adopter dans son séminaire le cours de théologie de l'infailibilité. Mais on l'avait appelé pour dire son avis, et il était convaincu que la proclamation de ce dogme aurait de funestes conséquences pour la paix de l'Eglise. Cette opinion il l'exprima avec énergie, comme tant d'autres évêques, et à coup sûr d'une façon moins vive que Mgr Haynald, créé cardinal par Léon XIII.

Mais à cette époque le Saint-Siège avait de dangereux défenseurs, qui prétendaient diriger les consciences, au nom du pape, à coups d'articles dans les journaux, et qui avaient fait de l'infailibilité pontificale une question personnelle. Ce fut sous l'influence de ce parti qu'on décida à Rome de demander aux évêques de la minorité une soumission formelle aux décrets du Concile.

L'évêque d'Orléans n'attendit pas la demande de Rome, et il inclina devant le successeur de Pierre ce front qui s'était levé si haut devant tous les ennemis de l'Eglise. Plusieurs autres évêques jugèrent que, n'ayant jamais nié la doctrine de l'infailibilité, la soumission explicite n'était point nécessaire; ils promulguèrent donc dans leurs diocèses les décrets du Concile, et ils répondirent à Rome que ce fait était la meilleure preuve de soumission. Le cardinal Haynald et Mgr Strossmayer furent de ce nombre. On les appella et même on remarqua qu'il était venu à Florence pour un congrès de botanique, et qu'il était rentré en Hongrie sans aller jusqu'à Rome. Mgr Strossmayer crut au contraire qu'en se rendant à Rome, il fournirait toutes les explications nécessaires et mettrait un terme à ce malentendu regrettable. Mais lorsqu'il fut reçu par Pie IX, il apprit avec surprise qu'on exigeait de lui une rétraction écrite des discours qu'il avait prononcés au Concile. Il fit remarquer que ces discours avaient porté uniquement sur l'opportunité de proclamer le dogme, et qu'on n'avait jamais demandé de rétraction à un évêque,

si ce n'est lorsqu'il était coupable d'hérésie. Pie IX s'irrita; il mit une plume à la main de l'évêque et lui ordonna de signer la formule préparée.

Mgr Strossmayer se leva tranquillement, et répondit au pape en latin : « *Episcopus bosniensis hoc nunquam faciet.* » (C'est ce que l'évêque de Bosnie ne fera jamais). Depuis cette époque il ne vint plus à Rome, jusqu'aux premiers temps du pontificat de Léon XIII. Le Saint-Siège n'avait pas insisté, par respect pour un homme qui est une gloire de l'Eglise. Ces temps d'ailleurs sont déjà éloignés et la politique conciliante de Léon XIII en a déjà effacé les irritants souvenirs.

\* \*

Mgr Strossmayer n'est pas seulement un grand évêque et un grand patriote; c'est aussi un savant et un artiste distingué. Il a voulu restaurer les sciences, les lettres et les arts dans sa chère patrie, et c'est à ce noble but qu'il a consacré les grandes richesses de son évêché.

En 1873 il a créé l'Académie d'Agram en fournissant pour les frais d'installation une somme de deux cent mille florins. Cette Académie est maintenant en relation avec tous les instituts scientifiques d'Europe, et elle a publié de très remarquables travaux.

Son président, Mgr Racki est un savant de premier ordre; c'est l'ami et le disciple du grand évêque. Mgr Strossmayer a aussi largement contribué au développement de l'Université d'Agram, et, dernièrement, il a offert à la capitale de la Croatie la superbe collection de tableaux, formée durant ses voyages à travers l'Europe; cette collection contient des spécimens, des principales écoles de peinture des différents pays de l'Europe.

Mgr Strossmayer a ajouté à ce magnifique présent une somme de cent mille florins afin qu'un édifice spécial puisse être bâti et consacré à cette collection en guise de musée.

Mais c'est surtout la grande cathédrale de Diakovar qui est un monument du génie et de la splendide générosité de l'évêque. Cette cathédrale, bâtie dans le style le plus pur du quatorzième siècle, n'est pas encore achevée; elle a coûté deux millions et demi; les plus grands artistes, sculpteurs, peintres, ciseleurs ont travaillé à ce monument: la cathédrale sera consacrée l'année prochaine, le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge et ce sera une grande fête pour la race slave. A cette époque, il est fort probable que le Saint-Siège aura déjà accordé aux Croates, l'usage de leur propre langue dans les rites religieux, et cette concession soulèvera dans ces contrées un véritable enthousiasme.

Mgr Strossmayer ne néglige rien de ce qui peut resserrer les liens entre son peuple et l'Eglise de Rome. Il y a quelques jours, un comité se réunissait à Rome sous sa présidence, pour étudier la grande œuvre d'organisation de la presse catholique dans le monde entier, au moyen d'une puissante agence télégraphique, mise au service du Saint-Siège, et des intérêts universels de l'Eglise. Cette œuvre que Léon XIII a si vivement à cœur, et qu'il a encouragée par deux rescrits de sa main, adressés au marquis de Biniara, l'éminent directeur de l'*Osservatore romano*, organe officiel de la Cour de Rome, cette œuvre, dis-je, répond parfaitement aux pensées de l'évêque de Bosnie, et déjà dans toute l'Autriche, des comités s'organisent, composés des personnages les plus distingués de l'empire, pour la mettre à exécution.

Le Saint-Siège est toujours sûr de trouver Mgr Strossmayer là où il y a besoin d'intelligence, d'activité, de dévouement.

\* \*

On parlait tout haut dans les hautes sphères ecclésiastiques romaines—où l'on a l'habitude de parler tout bas—de la prochaine élévation de Mgr Strossmayer à la pourpre cardinalice. Ce n'est point en effet sous un pontificat comme celui de Léon XIII, que des évêques comme Mgr Strossmayer peuvent rester longtemps à la porte du Sacré-Colège.

C'était une des pensées du pape actuel

de fortifier le Sénat de l'Eglise, en appelant dans son sein les représentants les plus illustres du clergé dans tous les pays. C'est pourquoi il a honoré l'Allemagne par le choix du cardinal Hergenrother, l'Angleterre par la nomination du cardinal Newman, la Hongrie par celle du cardinal Haynald, la France enfin par la nomination du cardinal Pie, qui devait être nommé avec l'évêque d'Orléans. Mais celui-ci mourut au moment où il allait recevoir un honneur qui n'aurait rien ajouté à sa gloire.

La race slave attend que son infatigable apôtre devienne prince dans cette Eglise, dont il a été un des plus ardents ouvriers. Mgr Strossmayer est de ceux que la pourpre ne peut grandir, mais qui savent honorer la pourpre et en rehausser l'éclat.

## CHOSSES ET AUTRES

—Les Canadiens de Worcester, Mass., ont souscrit la somme de \$160.38 pour venir en aide aux incendiés de Québec.

—On rapporte dit le *Canadien*, que la diphtérie fait de grands ravages parmi les enfants à St Joseph de Lévis.

—Les travaux de construction et autres que l'on fait actuellement sur les terrains de l'Exhibition avancent rapidement.

—La dette connue de la Russie s'élève maintenant à \$2,450,000,000; mais il y a, en outre, on le sait, une dette secrète.

—Le rapport annuel des affaires des banques de Londres a été publié. Les dépôts ont augmenté de près de £8,000,000 sterling.

—Dernièrement est décédé à Lacolle M. Duquette, vétéran de la guerre de 1812, à l'âge de 98 ans. Il laisse une veuve de 96 ans qu'il avait épousée il y a 71 ans.

—L'hon. M. Mousseau adressera dit-on, la parole à la convention générale des sociétés canadiennes qui aura lieu à Lawrence, Mass., le 23 et 24 courant.

—Les recettes provenant du paiement des licences de charretiers et de chiens pour le dernier mois ont été de \$39,886.57, augmentation de \$1,000 sur celles de l'année précédente.

—Un correspondant romain dit qu'on a récemment proposé sérieusement au pape qu'il transférât le siège de la papauté en Amérique, où une position indépendante lui sera assurée.

—Le texte de l'allocution du pape est publié. Sa Sainteté commente avec vigueur la responsabilité du gouvernement italien à propos des troubles récents à Rome.

—Une dépêche de Berlin annonce que M. de Bismark est très agité par suite de la réception de plusieurs lettres de menaces qui lui ont été envoyées ces jours derniers.

—La police de cette ville a été informée que Hartmann, le célèbre nihiliste russe qui avait tenté de faire sauter le czar dans un convoi de chemin de fer, en se servant de dynamite, est actuellement à Montréal.

—M. Evariste Béland, Hector L. Auger et A. A. Ringuette, de Louiseville, sont en route pour Manitoba.

Ces messieurs, munis de meilleurs diplômes, vont se livrer à l'enseignement dans les écoles de l'Ouest.

—Un Canadien français du nom de Félix Côté a été trouvé mort à Chelsea, près de Boston. Il avait de nombreuses blessures. Une enquête aura lieu, vu qu'on appréhende un meurtre. Côté laisse au Canada une femme et un enfant.

—Au village St-Jean-Baptiste, il y a une jeune femme de 22 ans, canadienne-française, qui est mère de onze enfants. Elle n'est mariée que depuis sept ans. Elle a eu des jumeaux quatre fois, et ces jours derniers elle a donné naissance à trois enfants.

—Le célèbre docteur Tanner a soumis à la faculté médicale de New-York la proposition de jeûner trois mois. Il se fait fort de vivre 95 jours sans manger, pourvu qu'il soit dans une chambre où sera entreteenu un fort courant électrique. Il s'occupe actuellement de prendre de l'ombonpoint pour se préparer à jeûner.

—Une observation au sujet du rôle que joue actuellement la lettre G dans le personnel politique du globe :

En Russie, Gortchakoff ;  
En Allemagne, Guillaume ;  
En Grèce, Georges ;  
En Angleterre, Gladstone et le prince de Galles ;  
En France, Grévy, Gambetta et Galiffet ;  
En Algérie, Grévy ;  
En Italie, Garibaldi ;  
En Amérique, Garfield dont l'assassin se nomme Guiteau.

—Nous apprenons, dit la *Colonne*, que sur les treize libre-penseurs de Boulogne-sur-Mer qui, le vendredi saint, avaient dans une loge maçonnique, parodié la Cène, un dixième acteur, celui qui singeait le divin Sauveur, vient, il y a douze à quinze jours, d'être aussi enlevé, au bout de 24 heures de maladie, comme ses neuf complices, morts à peu près de la même façon depuis ce sacrilège.

La première victime a été celui qui remplissait le rôle de Judas; dès le samedi de la Passion, il était subitement frappé d'une affreuse maladie entraînant immédiatement la décomposition, et le dimanche de Pâques il n'était plus qu'un cadavre infecté !!!

## 668,000 IMMIGRANTS EN UN AN

Il y a longtemps déjà que la *Correspondance Américaine* présentait le chiffre 600,000 comme devant être probablement celui de l'immigration aux Etats-Unis pendant l'exercice de 1881. Le tableau officiel publié par les soins de M. Joseph Nimmo, chef du bureau des statistiques, prouve que, pendant l'année (finissant toujours aux Etats-Unis le 30 juin), il est arrivé 668,000 immigrants. C'est le total le plus considérable qu'on ait jamais vu. L'année passée, la grande République avait reçu, du 30 juin 1879 au 30 juin 1880, 457,257 immigrants. Ainsi que nous l'avions fait pressentir, c'est l'émigration allemande qui a prédominé, tandis qu'autrefois c'était le courant irlandais qui se déversait à pleins bords sur les côtes de l'Amérique. L'Allemagne, à elle seule, a fourni plus d'un tiers du chiffre total de 668,000 immigrants débarqués entre le 30 juin 1880 et le 20 juin 1881. Il est arrivé, en effet, 209,500 Allemands, contre 65,977 Anglais, 10,498 Chinois et 118,664 Canadiens. Ce dernier chiffre officiel prouve que nous avions raison, quand nous disions que l'immigration aux Etats-Unis n'était pas représentée complètement par les chiffres des arrivages d'Europe, les seuls que l'on publie et connaisse dans l'ancien Monde, mais qu'il fallait y ajouter l'immigration canadienne, laquelle, ordinairement, équivaut à un cinquième de l'exode européen.

**REDUCTION**  
De 25 par cent sur tous les achats faits durant le mois d'août chez  
**DUPUIS FRERES**  
605, Rue Ste-Catherine,  
MONTREAL.





A PAMPHILE LEMAY

Poète, quand la nuit d'été tombe sereine  
Sur le lac qui se berce aux frais gazouillements  
Des sapins caressant leur harpe éolienne ;  
Le rossignol se penche au bord des flots dormants.

L'œil tourné vers le ciel, le virtuose égrène  
Dans l'éther, ses soli si pleins d'enivremens.  
Alors les vents ambrés retiennent leur haleine,  
L'immensité bleue a de doux tressaillements.

Et quand il a longtemps prodigué sa merveille,  
Se taisant tout à coup, il incline l'oreille,  
Pour ouïr les échos répéter sa chanson.

Comme l'oiseau divin, écoutez vous sur l'onde  
De vos hymnes d'amour la repercussion,  
Que vous ne chantiez plus sur votre lyre blonde ?

W. CHAPMAN.

Août 1881.

LE ROMAN

D'UNE

JEUNE FILLE PAUVRE

PAR

ELISA GAY

— O —

XIX

LA SEUR ET LE FRÈRE

Madame Lavinie Lobeau de Fineste était alors une femme de quarante-cinq ans. Très blonde, le teint fade, la peau impressionnable, l'œil gris-bleu, la figure longue, si mince qu'on l'eût dite aplatie entre deux portes, la bouche toujours souriante, aux lèvres peu apparentes ; la physionomie, la voix, le regard, toute la personne empreinte d'une douceur infinie.

On la disait pieuse. Était-ce de la vraie piété ? secret entre le ciel et elle. On vantait sa charité libérale : ne le faisait-elle pas trop au grand jour ? son défaut de coquetterie : n'avait-elle pas intérêt à montrer ses cheveux presque tout blancs ? son amour du bien et de la justice : qui ne se pare d'une semblable amour ? son désintéressement : en avait-elle donné des preuves ? son dévouement sans bornes : on ne l'ignorait peut-être pas assez. Chacun la paraît à l'envie de ce magnifique assemblage que couronnait une bonté, paraît-il, sans égale. Elle était l'amie de tous, et le curé lui-même voyait en elle l'idéal de la femme sérieuse, de la mère de famille.

Elle avait quinze ans lorsque naquit son frère. Elevée jusque-là en héritière, elle se posait comme telle devant ses jeunes compagnes moins heureuses ou moins bien partagées qu'elle sous le rapport de la fortune. La naissance de Philippe transformait sa position, on le lui fit sentir.

Que se passa-t-il dans cette nature en apparence si calme ?  
Mystère.

Elle se savait fiancée par ses parents au vicomte Hector de \*\*\* ; son mariage était même fixé au seizième anniversaire de sa naissance. Cette anniversaire passa sans amener dans sa vie le changement attendu, sinon désiré : elle n'était plus héritière ; de là la rupture.

Philippe venait à ravir. Pour lui son père faisait les plus beaux rêves auxquels la jeune fille semblait s'associer.

Madame de Fineste mourut. L'enfant avait trois ans. Dès lors la grande sœur remplaça la mère absente et s'attacha si bien à Philippe que, même pour son éducation, elle ne voulut jamais s'en séparer. De mariage, il n'en fallait pas parler. Pourtant, à la mort de son père, elle consentit à épouser M. Lobeau. De mauvaises langues prétendirent que c'était pour ses millions. Elle les laissa dire et vécut comme par le passé à Fineste. Son frère avait quatorze ans. Jusque là l'abbé Saturnin s'était seul occupé de son instruction. On lui donna un précepteur fort pédant, très peu savant, sans énergie et absolument dépourvu de cette intelligence qui pénètre et élève à son contact.

Philippe continua sa vie à travers champs, traitant *in petto* son précepteur d'imbécile, et trouvant fort désagréables ses tête-à-tête forcés avec les grecs et les latins.

Il fit peu de progrès. Qu'importe ! il n'avait pas quitté sa bonne sœur.

A treize ans, madame Lobeau de Fineste elle avait voulu conserver son nom de jeune fille—était veuve et chargée de deux enfants : un garçon de six ans, une fillette de quatre ans. Philippe en avait vingt-deux. C'était alors un garçon bien planté, aussi brun que sa sœur était blonde, grand chasseur, détestant le monde qu'il ne connaissait pas, lisant quelque peu, *parissant* beaucoup, aimant la solitude, vif et enjoué à l'occasion, d'une brusquerie un peu rude, d'une franchise proverbiale, adorant ses neveux et vivant très retiré.

Aspirait-il à d'autres horizons ? Nul n'aurait pu le dire.

La triste veuve, calme et forte dans sa douleur, les yeux encore rougis par de récentes larmes, fit appeler son frère dans la chambre

mortuaire, et là, devant le corps rigide et froid de son mari :

— Philippe, dit-elle au jeune homme, me voilà seule désormais, et mes enfants orphelins. Mon mari, leur père, ne peut plus rien pour nous. Que vont devenir ces pauvres chers êtres ?

— Ce que je suis devenu, moi.

— Sans doute, ami, mais tu oublies qu'ils sont trop jeunes pour veiller l'un sur l'autre.

— Et toi ?

— Moi ! une femme ! brisée par cette épreuve, si j'allais leur manquer aussi !

— Si, si, on va loin avec cela ! je ne compte donc pas ?

— O mon ami ! fit-elle d'un ton de doux reproche. Je me sens ; je ne pourrai jamais faire pour eux ce que j'ai fait pour toi, et si tu te maries, ils seront tout à fait orphelins.

A ce mot, si tu te maries, Philippe ouvrit ses grands yeux clairs et brillants. Jamais sa sœur n'avait tenu un tel langage. Se marier, lui ! allions donc ? si sa sœur eût été moins affligée, il aurait cru qu'elle plaisantait. Se marier ! enchaîner sa liberté ! Ainsi qu'on le répétait autour de lui sans cesse ; quelle folie qu'une pensée semblable !

— Ma franchise t'étonne, mon ami, poursuivait la sœur d'une voix dolente ; je te le dis. Tu es jeune, qui sait ce que te réserve l'avenir ! Le mariage n'est pas une nécessité, surtout, lorsque, comme toi, on a une famille tendrement aimée ; mais une occasion, un rien vous entraîne. Je me suis bien mariée, moi, alors que l'âge des illusions était passé. C'était pour te donner un protecteur. Tu es un homme, aujourd'hui, tu n'as plus besoin d'appui, mais mes enfants, mes pauvres enfants !....

— Sois tranquille ; je suis là !....

— Eh quoi ! tu consentirais à remplacer leur père ?

— Ne viens-tu pas de me dire qu'il avait remplacé le mien ?

— Philippe ! Philippe ! mon mari te bénit pour cette bonne parole, pour cette belle action. Et elle le couvrait de baisers et de larmes.

Le jeune homme, ému et ne voulant pas le paraître, se dégageant de son étreinte, se disposait à sortir.

— Où vas-tu ? lui demanda-t-elle tremblante encore.

— Voir nos enfants.

Et il disparut.

Il y avait huit ans de cela. Philippe ne s'était pas marié. Sa sœur avait pour lui la déférence qu'on a pour le chef de la maison. De son côté, il lui laissait le soin de l'administration générale des biens, ne décidait rien sans elle, la consultait pour tout et ne croyait bien fait que ce qu'elle avait décidé de faire.

— Je n'y entends rien, disait-il gaiement. Que ferais-je sans elle !

Les enfants le traitaient en papa. Cela le faisait rire.

XX

PHOTOGRAPHIE TYPIQUE

M. Anatole n'est ni laïque, ni ecclésiastique ; il est pourtant ensoutané. Resté au séminaire d'Orléans, aux frais d'un digne prêtre, jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans, au moment de prononcer ses vœux, il a reculé, et, les yeux baissés, la physionomie démolée, il a déclaré à son directeur qu'il avait peur, qu'il se sentait désemparé devant la grandeur du sacerdoce, qu'il craignait de manquer de zèle pour sauver les âmes qui lui seraient confiées, qu'il désirait enfin, quelques années encore, s'assurer de sa vocation.

Il est sorti du séminaire et est entré chez madame de Lobeau de Fineste en qualité de précepteur. Celle-ci a exigé qu'il conservât la soutane ; il a acquiescé à cette demande avec empressement, et, depuis trois ans qu'il vit au château, nul n'a eu un reproche à lui adresser.

Fort instruit, fort intelligent du reste, il a su vite apprécier son entourage et est devenu l'*alter ego* de la maîtresse de la maison.

Ce n'est pas sans déplaisir qu'il voit arriver l'institutrice, et cela n'a pas dépendu de lui si cette question a manqué d'être ajournée en définitive. Mais madame Lobeau s'étant expliquée catégoriquement, il a convenu avec elle que mademoiselle Hermine ne sera bientôt plus une fillette, et qu'il est plus convenable qu'elle termine son éducation avec une femme plutôt qu'avec lui ; non à cause de lui, pour le non. Il ne peut pourtant pas se défendre d'une secrète appréhension en attendant celle, qu'à part lui, il appelle sa rivale.

— Elle sera bien forte, pense-t-il, si elle me supplante auprès de madame.

M. Anatole serait-il un envieux ? en ambiteux ? Qui sait ! Il en a la tête, la physionomie, les lignes. Et cependant, si gracieux, si pacifique ! l'air si naturellement désintéressé !

On dirait qu'il se modèle sur sa maîtresse ; seu, son ton persifleur l'en fait différer parfois. Il se reprend aussitôt et tâche d'effacer l'impression produite. Il y réussit souvent : il a tant d'esprit M. Anatole ! La baronne Emeric de Lacauté et madame de Blanchemin en raffolent.

Rassurez-vous ! L'une a cinquante-cinq ans et l'autre soixante. Chacun a sa prétention, il est vrai. La baronne se croit éternellement jeune et se pare comme une jeune fille : robes claires, étoffes chatoyantes, chapeaux printaniers, nappées de pensionnaire, la baronne est la plus aimable des créatures, doublée d'un mari grognon, un ex-beau qu'elle laisse au coin du feu, et d'un délicieux havanais qu'elle papillote, dorlotte, bichonne, enrubane comme le ferait une mère idolâtre pour son enfant de prédilection.

Elle tient en haute estime sa bonne amie madame Lobeau de Fineste, mais elle ne comprend pas qu'une femme passe sa vie à s'occuper de rentes, de fermages, de chiffres, etc.

— Qu'importe, dit-elle, un peu plus, un peu moins de revenus ! On se laisse voler sans faire semblant d'y prendre garde, qu'est-ce que la petite différence ? Un grain de sable enlevé au désert ; cela vaut bien la quiétude dont on jouit.

La femme est faite pour plaire, avant tout elle doit se plaire ; tel est son principe invariable. De là le soin qu'elle prend de sa personne, la recherche minutieuse de sa mise, son goût prononcé pour ce qui est fantaisie, nouveauté, mode, agrémentation.

— Soyons toujours sous le prisme si nous voulons régner, minaude-t-elle en prêchant d'exemple.

Aussi, malgré ses onze lustres bien sonnés, est-elle la lionne de la contrée.

Madame de Blanchemin est la femme-homme d'affaires. Elle cause politique, économie sociale, agriculture, commerce, industrie, médecine ; prononce avant les juges, se tient au courant de la chronique, discute, commente les questions les plus délicates aussi bien que les plus ardues ; se met à la disposition de tous et prétend que ses lumières ne lui ont jamais fait défaut. Sa voix forte semble faite pour commander ; l'ensemble de sa personne a quelque chose de viril qui étonne d'abord, sa verve est inépuisable. Avec son fonds de sensibilité et l'élan de bonté qui la caractérisent, elle doit faire une excellente amie. Elle se dévoue, en effet, avec exaltation, mais, voilà le correctif, elle a le défaut des qualités portées à l'extrême.

Elle a deux filles, toutes deux mariées, l'une à Tours, l'autre à Angers ; toutes deux grand-mères, toutes deux, son vivant portrait. Mêmes allures, même ton tranchant, même caractère, même vigueur de corps et d'esprit. Ce qui, sans doute, n'a pas permis la vie en commun. De loin, que de caresses échangées !

Veuve, madame de Blanchemin vit sur ses terres, et sa meilleure relation est, sans contredit, celle des Fineste. Elle parle avec enthousiasme de la maîtresse du logis. L'aime-t-elle ? La question est vraiment indiscrète.

XXI

LE PASSÉ DEVANT L'AVENIR

Le lendemain de son arrivée, Fernande, reposée et plus calme, regardait, de la croisée de sa chambre, ces lieux où elle allait vivre. Le jour commençait à peine à poindre à l'horizon ; l'air pur et vif était chargé d'émanations embaumées ; au loin, la vue se délassait sur un océan de verdure aux nuances fortes et changeantes que le vent semblait caresser à peine ; de tous côtés, les dernières fleurs se hâtaient d'éclorre, les oiseaux de gazouiller en frôlant, du bout de l'aile, les feuilles sèches, au parfum indéfinissable, dont l'automne ouate son lit ; on entendait les murmures lointains de la Vienne dominant les mille bruits de la nature au réveil.

Il y avait longtemps, des années, que Fernande n'avait contemplé un pareil spectacle. Chaque son qui traversait l'espace, chaque aspect, chaque perspective lui rappelait son enfance heureuse et enivrée, ses joies effacées, sa gaieté insouciant, son bonheur inconscient, le plus grand, le meilleur, parce qu'il n'est point cherché. Aujourd'hui, tout avait disparu ; il ne lui restait que sa jeunesse, mais déjà décolorée sous les coups de l'adversité. Aujourd'hui, plus de mère, de père, de famille, de serviteurs, de fortune, plus rien ; étrangère, elle était chez des étrangers. Que seraient-ils pour elle ?

Bons, peut-être, tout le lui faisait présumer ; et pourtant, elle avait peur.

De qui ?

Elle l'ignorait.

Elle avait assez souffert pour ne pas redouter la souffrance, aussi, ne se rendait-elle pas compte de l'espèce de crainte qui la paralysait. Cette vie qui s'offrait à elle était si nouvelle ! Pourrait-elle se plier aux exigences d'une position aussi dépendante ?

Il le fallait. C'était le pain, le sang, l'existence de son père, et, quoi qu'il en coûtât, elle se devait à ce devoir.

Elle avait dû faire un énergique appel à la raison du gentilhomme, lui faire comprendre que c'était le seul moyen de salut, avant d'obtenir son adhésion. Il l'avait donnée, espérant un changement imprévu dans leur situation, et se proposant bien de faire ses efforts, de tenter l'impossible pour pouvoir la rappeler auprès de lui. Malgré les objections générales qui tendaient à lui prouver que Fernande de Valdepine ne serait que plus touchante et plus respectée, la jeune fille dut prendre le nom de Veinuil, d'une seigneurie que possédaient ses pères. En outre, et pour prévenir les commentaires, elle ne devait écrire au duc que sous le couvert du docteur. Avec celui-ci, Fernande avait convenu qu'elle enverrait deux mille francs de ses appointements, trouvant les cinq cents francs qui lui restaient suffisants et au-delà pour pourvoir à son entretien.

L'excellente madame Alfaut avait voulu absolument s'occuper des bagages de sa jeune amie, qui, à son arrivée à Fineste, ne fut pas peu surprise de trouver sa garde-robe simplement mais confortablement remuée.

Au souvenir des preuves d'intérêt qu'elle avait reçues, des obligations qu'elle avait contractées, la jeune fille s'accusa de lâcheté pour avoir cédé à sa tristesse, et promit bien de se tenir à l'avenir à la hauteur de sa mission.

XXI

LA PREMIÈRE ÉCOLE DE FERNANDE

— Déjà sur pied, mademoiselle ! disait une demi heure plus tard, la mère d'Hermine, de sa voix la plus douce, du parterre où elle jardina.

— Je pourrais faire la même exclamation, madame, répondit Fernande.

— Je suis une campagnarde, moi, à mes jours, pourtant, Mais vous....

— Moi, madame, il y avait là de quoi m'attirer, fit-elle en parcourant de l'œil le jardin qui se dessinait à ses pieds.

— Etes-vous reposée, et vous aurons-nous à déjeuner ce matin ?

— Oui, madame. Hier soir, j'ai dû me faire excuser. Je n'en pouvais plus. Si vous le permettez, j'entrerais en fonctions dans la journée ; j'ai hâte de faire plus ample connaissance avec ma jeune élève.

— Vous êtes libre, mademoiselle. Il sera bon pourtant de vous entendre avec monsieur Anatole. C'est lui qui, jusqu'ici, a dirigé ma fille et....

— Je suivrai ses conseils, madame.

— Voilà qui est parfait. Je vais vous envoyer Hermine ; elle vous conduira à la salle d'étude.

Madame Lobeau de Fineste entra dans la maison. Peu après, Fernande entendit une tempête de cris et de larmes dans une pièce voisine. Reconnaisant la voix d'un enfant, elle quitta sa chambre craignant un accident.

C'était mademoiselle Hermine, poursuivant sa bonne qui voulait l'habiller, et criant, à tue-tête, qu'il n'était pas l'heure de l'étude, qu'elle ne voulait pas obéir, que si son institutrice croyait lui faire la loi, elle se trompait ; qu'elle était la maîtresse puisqu'elle la payait, et conséquemment, agirait à sa guise.

Fernande n'osa avancer. Elle était là, pétrifiée par cette colère, lorsque madame Lobeau parut à l'extrémité du couloir.

— Qu'est-ce ? demanda-t-elle.

— Je ne sais, madame ; à ce bruit j'ai craint un malheur.

— Je comprends, interrompit la mère. C'est cette petite fille qui fait des siennes. Elle est si vive ! si nerveuse ? Cela la met dans des états.

— Si l'on essayait....

— Elle n'entendra rien en ce moment. Elle veut ce qu'elle veut ; la contraire, c'est la rendre malade, et je serai forcée de gronder sa bonne qui n'a pas su lui expliquer ce que j'avais demandé.

Fernande était stupéfaite d'une telle condescendance et d'un semblable aveuglement.

— Venez, poursuivait madame Lobeau, nous calmons cette pauvre enfant.

Elles entrèrent chez mademoiselle Hermine. Celle-ci, à demi-nue, les cheveux en désordre, l'œil menaçant, la figure empourprée, et ruisselante de larmes, lançait, en ce moment, un soufflet à la malheureuse servante.

À la vue de sa mère, ses cris redoublèrent : elle se tut en apercevant Fernande et courut se réfugier dans les bras de madame Lobeau. Elle murmurait en sanglotant :

— Je ne veux pas étudier, ce n'est pas l'heure, dis-lui bien que ce n'est pas l'heure et que je n'étudierai pas.

— Tu as raison, fillette, ne pleure plus, cela te fait mal ; tu étudieras quand tu voudras.

— Je savais bien que Nicette mentait. Tu la gronderas, ou je la mets à la porte.

— Je la gronderai, ma chérie. Laisse-toi habiller ; tu vas t'enrhâmer.

— Tant pis ! ce sera Nicette qui en sera cause.

Je ne veux pas qu'elle m'habille.

— Je vais t'envoyer Françoise.

Non, toi !

— Mais, mignonne !....

— Toi, je veux que ce soit toi, répéta avec irritation la capricieuse enfant.

— Il ne faut pas dire, je veux, à sa mère.

— Ne le dis-tu pas ?

— C'est différent, ma fille. Allons, sois sage, ou mademoiselle Fernande aura une triste opinion de toi.

— Cela n'est bien égal, murmurait-elle entre les dents.

— Vous faites de la peine à madame votre mère, insinua Fernande.

— Oh ! que non ! Elle sait qu'on ne doit pas me contrarier.

— Quand vous étiez toute petite fille, c'est possible. Mais à présent....

— A présent, on doit m'obéir.

— On vous obéira si vous obéissez.

Mademoiselle Hermine, étonnée, regarda son institutrice pour savoir si elle parlait sérieusement. C'était la première fois qu'on lui répliquait de la sorte. Après une seconde de réflexion elle reprit vivement :

— Ceux que l'on paie n'ont pas le droit de commander à ceux qui les paient. N'est-ce pas vrai, maman ?

— Madame Lobeau, un peu honteuse, peut-être, balbutia une réponse que nul ne put entendre. Fernande eut un inexprimable serrement de cœur en présentant les difficultés et les périls de sa mission.

L'imprévoyante mère procédait rapidement à la toilette de sa fille. Elle se sentait gênée devant Fernande. Aussi lui dit-elle avec embarras :

— Vous devez porter sur Hermine un sévère jugement, mademoiselle. Elle est bien jeune, c'est ce qui me fait l'excuser.

Fernande n'osa répondre. Quoi qu'elle eût dit, elle aurait heurté, bien sûr, cet amour-propre si ternel.

Mademoiselle Hermine riait déjà à travers ses larmes mal effacées. Elle regardait furtivement



son institutrice pour deviner l'impression produite. Fernande, impassible en apparence, ne laissait rien percer de ses pensées. L'enfant conclut qu'elle restait la maîtresse.

XXIII

PRÉCEPTEUR ET INSTITUTRICE

Le château de Fineste est situé sur les bords de la Vienne, entre Loches et Chinon, à quelques kilomètres du village de\*\*\*. C'est un respectable débris des temps passés sur lequel la révolution a posé sa massue. Il ne reste de l'ancien manoir qu'un vieux donjon fièrement debout sur lequel s'appuie, avec une certaine coquetterie, une construction moderne à l'aspect seigneurial. Douze colonnes de l'ordre dorique en décorant la large façade, et supportent un balcon immense que nos pères eussent envié. Les ouvertures, dans le style ogival, sont belles, les pièces spacieuses, les couloirs bien percés. Deux terrasses arrondissent leurs flancs, chargés de fleurs, de chaque côté du bâtiment formant saillie, et aboutissent, par des degrés, à un jardin soigneusement entretenu. Celui-ci se perd dans un parc ombragé d'arbres de haute futaie qu'un petit bois entoure d'une ceinture de feuillage.

Ce séjour est réellement charmant ; on doit y vivre heureux et calme, et pourtant, Fernande, seule enfin un moment, se promène tristement songeuse.

Aurait-elle trop présumé de ses forces et la scène de mademoiselle Hermine lui faisait-elle appréhender des jours orageux ? Qui sait !

Voici monsieur Anatole. Quel aimable sourire et quel bienveillant bonjour !

—Je suis bien aise de vous voir, mademoiselle, dit-il à Fernande. Madame Lobeau m'a chargé de vous mettre au courant des habitudes de nos élèves. Peut-être trouverez-vous que les récréations sont longues eu égard au temps employé au travail ; il faut savoir se contenter de ce que l'on peut obtenir.

—Et l'autorité du maître, monsieur !

—N'est-elle pas souvent un mythe, mademoiselle ?

—Cela ne doit pas être, monsieur. L'enfant doit obéir, sinon....

—Sinon !

—Vous savez mieux que moi ce qui en résulte. Qu'a fait jusqu'ici mademoiselle Hermine ?

—Pas grand chose. Elle est intelligente, elle réparera vite le temps perdu.

—Il y a donc du temps de perdu ?

—Il y en aura bien d'autres, soyez-en persuadée. Qu'importe ! elle est riche, elle sera jolie, aura de l'esprit à en vendre, que faut-il de plus à une femme ?

—Ce qu'il faut, monsieur ! exclama Fernande stupéfaite, une instruction solide et variée.

—A quoi bon ! pour causer chiffons, futilités, c'est bien la peine, vraiment, de captiver ces chères mignonnes pendant des années.

—Vous voulez rire, monsieur ; vous sentez aussi bien que moi l'utilité de l'instruction pour la femme. Il y en a beaucoup, il y en a trop de celles dont vous parlez. Que fait-on de ces poupées ! On se bécote les d'admirer une joliestatue. La femme doit dire autant à l'esprit qu'au cœur de l'homme ; elle doit être sa compagne de toutes les heures ; elle ne la sera réellement, complètement, que si son intelligence peut se mettre en contact avec cette intelligence.

—C'est une utopie, mademoiselle, et la femme y perdra sûrement.

—Je ne le crois pas, monsieur ; le crois au contraire pouvoir affirmer que la famille y gagnera et la société aussi.

—Que de grands mots, mademoiselle !

—Ils sont vrais, monsieur. Donnez-nous de l'instruction et vous vous plaindrez moins de notre légèreté, de notre coquetterie, de nos travers.

—Soit, mademoiselle ! et nous vous ouvrons à deux battants les portes des académies. Le monde en marchera-t-il mieux ?

—Vous déplaît la question, monsieur. Dieu ne garde de rêver pour la femme un avenir hors de la famille ! Non ! ce que je veux, c'est la femme sérieusement instruite. Elle est riche ! elle est jolie ! elle est jeune ! la jeunesse, la beauté, la richesse s'en vont, l'instruction reste ; elle soutient dans l'épreuve, et, appuyée sur la religion, elle communique une force que nous ne connaissons pas. Voilà la véritable égide.

—Minerve ne dirait pas mieux, mademoiselle. Et pourtant la fable ne nous apprend pas si elle savait les lois de l'équilibre et de la densité des corps ; celles de l'électricité et du magnétisme ; si elle avait appris les noms barbares de la chimie, la classification des êtres, le mouvement des astres ; la philosophie de l'histoire l'avait préoccupée ; si les découvertes des savants la mettaient en émoi ; si elle avait calculé par les triangles la longueur du méridien terrestre, et c'est Minerve, c'est-à-dire la sagesse.

—J'ignore, monsieur, qui, de vous ou de moi, perdrait dans ce combat mythologique. Je dépense les ames. Cela ne m'apprend pas ce que sait mademoiselle Hermine, ni ce que l'on veut je fasse d'elle. Pas une ignorante, à coup sûr.

—Encore moins un bas bleu, mademoiselle, ajouta moitié riant, moitié sérieusement, M. Anatole.

—Je tâcherai d'en faire une femme comme je l'entends, comme vous l'entendez aussi, sans doute, car je vois bien que ceci n'est qu'une plaisanterie.

—Parfait, mademoiselle ! Je m'aperçois que nous nous comprenons à merveille. J'ai la be-

soigne la plus rude. Un garçon doit terminer ses études, et les examinateurs ne plaisaient pas. Mais vous ! La fillette en saura toujours assez, surtout si elle suit vos conseils, conclut-il en quittant Fernande avec le plus gracieux des sourires.

—Je la surveillerai, pensait-il. Il ne faut pas deux maîtres ici.... Bah ! la petite lui donnera assez de besogne !

XXIV

FERNANDE DEVANT SES JUGES

Fernande eut bientôt pris les habitudes de la maison. Madame Lobeau de Fineste était avec elle d'une onction parfaite ; les enfants la redoutaient quelque peu ; M. Anatole accordait son ton à celui de la maîtresse du logis ; l'abbé Saturnin ne l'appelait que sa jeune amie ; madame de Blanchemin ne lui épargnait pas ses conseils, et la baronne de Lacaute daignait parfois la consulter sur un article de modes ; seul, M. Philippe de Fineste la laissait à l'écart. On eut dit qu'elle ne vivait pas pour lui, tant il n'avait pas de conscience de sa présence. Depuis plusieurs mois qu'elle était installée au château, il ne lui avait jamais parlé. On se demandait même s'il l'avait regardée.

—Sait-il comment elle est ! minaudait la baronne.

—J'en serais surprise ! opinait madame de Blanchemin.

—Il abhorre les femmes, chère !

—Parce qu'il ne les connaît pas. Qui voit-il ?

Nous, quelquefois. Avouez que nous ne sommes plus jeunes et que nous ne pouvons guère enflammer une imagination. Pardon, chère, j'oubliais.... Je devrais dire moi.... articula malicieusement madame de Blanchemin en voyant la baronne assez émue. Le sort a favorisé Lavinie en ne lui donnant pas une de ces jolies parisiennes, pétillante d'esprit et de malice, gracieuses, charmantes créatures qui feraient tourner les plus fortes têtes. Mademoiselle Fernande est l'institutrice qu'il lui fallait : pas belle d'abord. Elle a des yeux, c'est vrai.

—Ils sont mornes.

—Parce qu'elle est triste et que rien encore n'est venu les animer.

—Elle est d'une maigreur qui la rend anguleuse. Sa peau est couleur de bistre. Avec cela une certaine distinction.

—La distinction des femmes maigres (madame de Blanchemin adore le type des Romaines).

—Un joli accent et la voix très musicale.

—J'en conviens ; elle parle si rarement qu'il est permis de l'ignorer.

—On la dit fort instruite.

—C'est son état.

—Elle est bien élevée et sa politesse est exquise. Un peu raide, peut-être, pour une fille dans sa position....

—Je ne déteste pas cela.

—Quand on a des rentes, soit, mais lorsqu'on n'a rien.

—Raison de plus.

—Allons donc ! voyez M. Anatole.

—Lui ! c'est bien différent. Il est homme d'abord et sait faire son affaire. Le voilà indispensable. En serait-il jamais ainsi de mademoiselle Fernande ? Ce n'est guère probable.

—On en est satisfait, pourtant ?

—Très satisfait. Mais elle n'a qu'un pied dans la maison, elle y est toujours étrangère. Notre bonne amie la traite bien en la tenant à distance, sans doute parce que cette pauvre petite ne sait pas être assez de son avis.

—Vous remarquez tout.

—Il faut être ainsi avec Lavinie. Elle a toujours l'air de vouloir ce que vous voulez, mais elle agit à sa guise. Il n'y a que sa fille qui la fasse marcher. Mademoiselle Fernande prétend qu'on la gêne et croit qu'il est de son devoir de la transformer. C'est une noble tâche ; elle pourra s'y briser. Lavinie lui donne parfois raison ; elle essaie de tenir ferme comme elle ; qu'Hermine pleure, tout est oublié, et l'institutrice n'est plus bonne à rien. On ne lui dit pas, on le lui fait sentir, ce qui est quelquefois plus dur. J'ai surpris parfois des larmes dans ses yeux que Lavinie se gardait de voir.

—Méchante !

—Je suis franche, chère. Notre amie est une maîtresse femme, seulement elle n'entend rien à l'éducation des enfants.

—Elle serait trop parfaite, aussi.

—Vous avez raison. Je ne lui connais pas un défaut, il lui faut bien cette faiblesse.

(La suite au prochain numéro.)

MALICE D'UN MINISTRE.—Le Rév. Washington, D. C. écrit : Je pense qu'il est mal pour un ministre ou des hommes publics de donner des certificats à des charlatans, ou pour des remèdes sans aucune valeur, lorsqu'il y a un remède qui est connu de tout le monde par ses qualités vraiment supérieures et efficaces. C'est pourquoi je recommande spécialement les Amers de Houblon comme ayant eu un effet solitaire sur des personnes de ma connaissance et je crois qu'aucune famille ne devrait se dispenser de ce remède.—"New York Baptist Weekly."

ORGUE A VENDRE

Fait par un des meilleurs manufacturiers de la Puissance, un excellent instrument, sera vendu à bon marché. S'adresser au bureau de ce journal.

JEUX D'ESPRIT ET DE COMBINAISONS

Adressez les communications concernant ce département aux "Jeux d'esprit, bureaux de L'OPINION PUBLIQUE, Montréal."

SOLUTIONS

No. 253.—La parole.

No. 254.— M C A N B C A N U T M A N I T O U B U T I N T O N U

ONT DEVINE :

Mlle Eva Ranger, St-Polycarpe ; Tout ; V. P. Isle Dupas ; Tout ; Maurice Racicot, Saint-Jean Chrysostôme ; No. 253 ; E. L., Trois-Rivières ; Tout ; S. Duguay, Québec ; Tout.

LES ÉCHECS

MONTREAL, 18 août 1881.

Adressez les communications concernant ce département à O. TREMPÉ, 698, rue St-Bonaventure, Montréal.

SOLUTIONS JUSTES

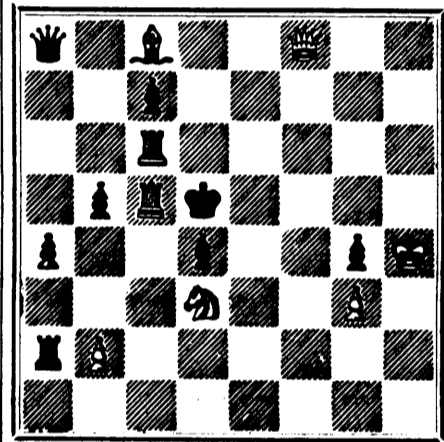
Problème No. 280.—F. Côté, Québec ; N. P. Sorel ; X. Beaulieu, Berthier ; Un amateur, Terrebonne ; M. Lacasse, Lowell, Mass ; "Mat," Berthier ; Un Trifluvien, Trois-Rivières.

—Le match Blackburne-Zukertort s'est terminé le 27 juillet avec le résultat suivant : Zukertort gagne sept parties ; Blackburne, deux ; remises, cinq.

PROBLEME No. 282.

Composé pour l'Opinion Publique par M. J. FAYSSÉ, Beauvoisin, France.

NOIRS.



BLANCS.

Les Blancs jouent et font mat en 3 coups.

SOLUTION.—No. 280.

Blancs. 1 D 7e TD 2 Mat selon le coup des Noirs. Noirs. 1 Ad libitum.

Les annonces de naissances, mariages et décès sont insérées à raison de cinquante centimes.

NAISSANCE

A Juliette, le 7 courant, la Dame de M. d'Angerville Dostaler, architecte, une fille.

Mères ! Mères !! Mères !!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui, ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et rend la santé. Les effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille.

Une toux et un mal de gorge doivent être arrêtés. La négligence est souvent la cause d'une maladie de poumons ou d'une consommation incurables. LES TRONCHIQUES DE BROWN pour les Bronchites ne touchent aucun danger à l'estomac comme les sirops et pectorales, mais agissent directement sur les parties malades ; soulageant l'irritation, guérissant l'Asthme, Bronchites, Rhumes, Catarrhe et maux de Gorge, et les autres maladies auxquels sont sujets les orateurs publics et les chanteurs. D. plus trente ans que ces TRONCHIQUES sont en usage, ils n'ont fait que gagner en popularité. Ce n'est rien de neuf, mais ils ont été expérimentés depuis bien longtemps et ils ont mérité d'être rangés au nombre de ces rares remèdes qui procurent une guérison certaine dans le siècle où nous vivons. Vendu partout à 25 cents la boîte.

CONVERSIONS

Le Révd R. L. de Burgh, dernièrement ministre dans le Middlesex, a été reçu dans l'Eglise catholique par le Révd Père Rowe, de l'oratoire de Brompton. Trois autres ministres anglicans, de l'école ritualiste, étant parti d'Oxford pour faire un voyage à Rome, vont être reçus dans l'Eglise à leur retour en Angleterre, par le cardinal Manning, pour faire leur profession de foi catholique.

On annonce en même temps que la femme d'un clergyman bien connu, M. Georges Lee, va être aussi reçue dans l'Eglise catholique. Son fils, Ambroise Lee, l'avait déjà précédée dans cette heureuse voie. Tout fait espérer que le mari ne peut tarder à suivre l'exemple de ceux qui lui sont chers, car dernièrement, nous dit le Morning Post, il assistait à une conférence catholique faite par le savant Barnabite italien Tondi. Ce Père, chassé d'Italie et habitant Londres, est le fondateur de l'association de prières pour le retour des nations séparées de l'Eglise à l'unité catholique. Pie IX a approuvé cette œuvre.

Un conseil.—Le miel employé comme sucre : Comme il a été dit souvent, tous les habitants des campagnes devraient avoir quelques ruches qui ne coûteraient rien et dont le miel leur rendrait de grands services, car il est possible de l'employer à toutes sortes d'usages, puisqu'il est facile d'en faire disparaître le goût particulier, qui n'est pas désagréable lorsqu'on le mange à la main, mais qui présente des inconvénients lorsqu'on l'emploie soit dans des confitures ou autres préparations du même genre, soit au sucrage des vins pour lequel il ne réussirait pas bien en s'en servant à l'état normal. Voici donc comment il faut procéder :

On fait fondre le miel à une chaleur donnée, on l'écume et on le clarifie ; on y plonge ensuite à cinq ou six reprises un gros clou ou un morceau de fer qu'on fait rougir au feu autant de fois qu'on le plonge dans le miel ; enfin, on y met une cuillerée d'eau-de-vie par chaque pinte de miel. Ce procédé enlève complètement au miel sa saveur naturelle, ce goût aromatique qui le fait rejeter pour les usages culinaires. Dans cet état, il peut être employé dans les mêmes conditions que le sucre et il coûte moins cher.

A VENDRE L'OPINION PUBLIQUE depuis 1870 (première année) à 1880. Relié et en bon ordre. S'adresser à A. CARTIER, 84, rue des Inspecteurs.

MM Gravel et Thibault donent avis au public, et en particulier à leur nombreux pratiques, qu'ils ont maintenant en mains le plus bel assortiment de Tweed Ecossais, Anglais et Canadien, Drap, Serge et Tricot qu'il soit possible de trouver. Leurs prix sont des plus modérés. Ainsi donc si vous voulez être bien servis et acheter à bon marché pour argent comptant, rendez-vous chez Gravel et Thibault, 587, rue Ste-Catherine.

N. B. Nous invitons aussi les Dames à venir examiner notre département de Mode, nous ne doutons pas qu'elles seront émerveillées de l'élégance de nos chapeaux. Venez donc immédiatement pour choisir.

Décisions Judiciaires concernant les Journaux

1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement ; autrement, l'éditeur peut continuer à lui adresser jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima acie d'intention de fraude.



UNE FAMILLE DE TIGRES. — UNE LUEUR AVEUGLANTE EMBRASE LA CLAIRIÈRE.

1881



1881

LA GRANDE

# EXPOSITION DU CANADA,

DEVANT AVOIR LIEU EN LA

## CITE DE MONTREAL,

—DU—

### 14 AU 23 SEPTEMBRE,

Sous le patronage de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

#### 25,000 PIASTRES EN PRIX!

Cette Exposition promet de surpasser toutes celles qui ont eut lieu jusqu'ici dans la Puisseance.

#### ELLE EST DIVISÉE EN TROIS PRINCIPAUX DÉPARTEMENTS :

AGRICULTURE!

INDUSTRIE!

HORTICULTURE!

#### OUVERTE AU MONDE ENTIER

Afin de donner plus de facilités, les terrains de l'Exposition ont été agrandis, de même que les bâtisses.

Un espace convenable a été réservé pour la mise en mouvement des machines, et la démonstration des procédés de fabrication.

Plusieurs traits nouveaux et intéressants caractériseront cette Exposition.

Les arrangements ont été faits pour l'exhibition de produits de l'industrie française, qui seront envoyés directement de Paris, spécialement pour l'Exposition.

On croit que d'autres pays exposeront aussi.

Le magnifique vapeur "PARISIEN" sera dans le port durant le temps de l'Exposition.

## GRANDE LAITERIE.

Parmi les autres nombreuses attractions,

### DES PRIX SPECIAUX

Sur un grand pied sont offerts par le Comité d'Exposition et les marchands de produits de Montréal, aux exposants de BEURRE et FROMAGE!

#### Les produits de la Laiterie en voie de fabrication sur les terrains!

Le comité a pris des mesures pour faire fonctionner une Fabrique de Beurre et de Fromage pendant toute la durée de l'Exposition.

Cette partie du programme promet d'être l'un des plus intéressants attrait de l'Exposition.

### GRANDE MONTRE DE CHEVAUX ET DE BESTIAUX!

Les chevaux et les bestiaux seront montrés dans le Rond entre 2 et 5 P. M., chaque jours, depuis Vendredi, 16 Septembre.

### ATTRAIT PARTICULIERS!

Des mesures ont été prises pour organiser des réjouissances publiques en dehors de l'Exposition proprement dite.

### EXPLOSIONS DE TORPILLES DANS LE PORT!

Démontrant par une série d'expériences étonnantes, sur le fleuve, les effets destructeurs des torpilles dans la guerre. On fera sauter des vaisseaux de grandes dimensions, obtenus pour la circonstance.

## GRANDES DEMONSTRATION MILITAIRE!

### Processions au Flambeau et Feu d'Artifice!

Le soir, d'une magnificence éclipsant tout ce qui a jamais eu lieu en ce genre au Canada. Aussi

### EXPÉRIENCE DE LUMIÈRE ELECTRIQUE!

### SAUTS DE CHEVAUX!

Grands jeux athlétiques et concours de Pompiers, etc.

Un programme de tous ces extraits sera publié plus tard.

De plus grandes facilités seront effectués pour l'accès aux terrains.

Par arrangements spéciaux avec les Compagnies de Chemin de Fer et de Navigation, des Excursions se feront à

## PRIX REDUITS!

Ceux qui ont l'intention d'exposer doivent envoyer leur nom sans délai.

Pour liste de prix, formule d'entrée, ou toute autre information, s'adresser aux soussignés.

**S. C. STEVENSON,**

Sec. Dépt. Indust.

181, Rue St-Jacques.

Montréal, 28 juillet 1881.

**GEO. LECLERE.**

Sec. Dépt. Agr.

63, Rue St-Gabriel.



## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

OTTAWA, 25 mai 1881.

VU que les circonstances ont fait voir la nécessité d'apporter certains changements au système suivi par le gouvernement dans l'administration des terres fédérales,—avis public est donné par le présent :

1. Les règlements du 14 octobre 1879 ont été rescindés par arrêté de Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 20e jour de mai courant, et remplacés par les règlements suivants, concernant la vente de terre propre à la culture.

2. Les sections portant des numéros pairs situées dans la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, c'est-à-dire dans un rayon de 24 milles de chaque côté de la ligne du dit chemin de fer, à l'exception de celles qui pourraient être réservées comme lots à bois pour les colons sur des terres de prairie, dans la dite zone, ou dont le Gouverneur en conseil pourra spécialement disposer—seront affectées exclusivement aux établissements (homesteads) et aux préemptions. Les sections portant des numéros impairs en dedans de la dite zone sont des terres du chemin de fer Canadien du Pacifique, et ne peuvent être acquises que de la compagnie.

3. Les terres affectées aux préemptions en dedans de la dite zone de 24 milles de chaque côté du chemin de fer Canadien du Pacifique, inscrites jusqu'au 31e jour de décembre prochain inclusivement, seront vendues aux taux de \$2.50 par acre; quatre dixièmes du prix d'achat, portant intérêt au taux de six pour cent par année, seront payés à l'expiration de trois ans à compter de la date de l'inscription, la somme restante sera payée en six versements égaux annuels à compter de la dite date, avec intérêt au taux susdit sur telle partie du prix d'achat qui restera impayée de temps en temps, payable avec chaque versement.

4. A compter du 31e jour de décembre prochain, le prix restera le même—c'est-à-dire \$2.50 l'acre—pour les préemptions dans la dite zone, ou dans la zone correspondante de tout embranchement du dit chemin de fer, mais ce prix sera payé en une seule somme à l'expiration de trois ans, ou plutôt, selon que le réclamant aura acquis un titre à son quart de section d'établissement.

5. Les terres fédérales, appartenant au gouvernement, dans un rayon de 24 milles de toute ligne projetée de chemin de fer reconnue par le ministre des chemins de fer, et dont il aura donné avis dans la *Gazette Officielle* comme étant une ligne projetée de chemin de fer, seront vendues aux prix et conditions ci-dessous:—Les terres dites de préemptions seront vendues au même prix et aux mêmes conditions que ceux spécifiés dans le précédent paragraphe, et les sections impaires seront vendues à \$2.50 l'acre, comptant.

6. Dans tous les townships ouverts à la colonisation dans le Manitoba ou les territoires du Nord-Ouest, en dehors de la dite zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, les sections paires, à l'exception des cas prévus dans la clause deux de ces règlements, seront réservées exclusivement pour les établissements (homesteads) et les préemptions, et les sections impaires à la vente comme terres publiques.

7. Les terres désignées comme terres publiques seront vendues à un prix uniforme de \$2 l'acre au comptant, excepté dans certains cas spéciaux où le ministre de l'intérieur, en vertu des dispositions de la section 4 de l'acte modifiant l'Acte des terres fédérales passé à la dernière session du parlement, pourra retirer de la vente et de la colonisation ordinaires certaines terres propres à la culture lorsqu'il le jugera à propos, et les offrir en vente à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, et dans ce dernier cas la mise à prix de ces terres sera de \$2 l'acre.

8. Les terres de préemption en dehors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique seront vendues au prix uniforme de \$2 l'acre, payable en une seule somme à l'expiration de trois ans à compter de l'inscription, ou plus tôt, selon que le réclamant aura acquis un titre à son quart de cette section d'établissement (homestead).

9. Les dispositions de la clause 7 ne s'appliqueront pas aux terres situées dans la province du Manitoba ou dans les territoires du Nord-Ouest au nord de la zone renfermant les terres du chemin de fer du Pacifique, où une personne étant réellement établie sur une section impaire aura le privilège d'acheter une étendue de 320 acres de telle section, mais pas plus, au prix de \$1.25 l'acre, au comptant; mais il lui faudra avoir résidé réellement pendant trois ans sur cette terre avant d'obtenir des lettres patentes.

10. Les prix et conditions de paiement des sections impaires et des préemptions, ci-dessus énoncés, ne s'appliqueront pas aux personnes qui se seront établies dans aucune des zones décrites dans les dits règlements du 14 octobre 1879,—rescindés par les présentes,—mais qui n'ont pas obtenu d'inscriptions pour leurs terres, et qui pourront établir leur droit d'acheter ces sections impaires ou préemptions, selon le cas, au prix et aux conditions fixés respectivement par les dits règlements.

Bois pour les colons.

11. Dans les townships de prairie le système de lots à bois sera continué, savoir, les colons n'ayant pas de bois sur leurs terres, auront permission d'acheter les lots à bois d'une étendue n'ex-

cedant pas 20 acres chacun, à un taux uniforme de \$5 l'acre, payable comptant.

12. Les dispositions du paragraphe immédiatement précédent s'appliqueront aussi aux colons les sections de prairie achetées de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans les cas où les seules terres à bois disponibles auraient été réparties sur des sections paires, pourvu que la compagnie du chemin de fer consente à agir dans le même sens lorsque le seul bois dans la localité se trouvera sur ses terres.

13. En vue de favoriser la colonisation en réduisant le prix des matériaux de construction, le gouvernement se réserve le droit d'accorder des licences de temps en temps, en vertu des dispositions de l'Acte des terres fédérales, pour couper du bois marchand sur toutes ses terres situées dans des townships arpentés; et toute occupation ou vente de terres dans les limites de ces licences, seront alors sujettes à leur opération.

Ventes de terres à des particuliers ou à des corporations pour des fins de colonisation.

14. Chaque fois qu'une compagnie ou un particulier demande des terres pour les coloniser, et est disposé à dépenser des capitaux pour construire des moyens de communication entre ces terres et des endroits déjà colonisés, et que le gouvernement est convaincu que cette compagnie ou cet individu est de bonne foi et a les moyens de mener cette entreprise à bonne fin, les sections impaires des terres en dehors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou de la zone d'aucune de ses lignes d'embranchement, pourront être vendues à cette compagnie ou à ce particulier, pour moitié prix, soit \$1 l'acre comptant. Si les terres demandées se trouvaient situées dans la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique le même principe s'appliquera quant à une moitié de chaque section paire, c'est à-dire une moitié de chaque section paire pourra être vendue à la compagnie ou au particulier au prix de \$1.25 l'acre payable comptant. La compagnie ou le particulier sera de plus protégé jusqu'au montant de \$500, portant intérêt au taux de six pour cent jusqu'à parfait paiement, dans le cas d'avances faites pour placer des familles sur des établissements, en vertu des dispositions de la section 10 des amendements à l'Acte des terres fédérales précités.

15. Toute telle transaction se fera aux conditions suivantes :

(a) Pour les terres situées en dehors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, la compagnie ou le particulier, selon le cas, devra, dans les trois ans qui suivront la date de l'arrangement avec le gouvernement, placer deux colons sur chacune des sections impaires et aussi deux colons sur des établissements (homesteads) sur chacune des sections paires comprises dans le projet de colonisation.

(b) Si les terres demandées se trouvent situées en dedans de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, la compagnie ou le particulier devra, dans les trois ans après la date de l'arrangement avec le gouvernement, placer deux colons sur la moitié de chaque section paire achetée en vertu des dispositions du paragraphe 14 ci-dessus, et aussi un colon sur chacun des deux quarts de section restant disponibles pour des établissements dans cette section.

(c) Si les auteurs du projet font défaut de placer le nombre prescrit de colons, dans le délai fixé, le Gouverneur en conseil pourra réaliser la vente et le privilège de colonisation, et reprendre possession des terres non colonisées, ou exiger le plein prix de \$2 l'acre, ou \$2 50 l'acre, selon le cas, pour ces terres, comme il sera jugé à propos.

(d) Qu'il soit bien compris que ceci ne s'applique qu'aux projets de colonisation des terres publiques par des immigrants de la Grande-Bretagne ou du continent européen.

Terres de pâturages.

16. Le système énoncé plus bas s'appliquera aux demandes de terres pour des fins de pâturage, et avant de faire droit à aucune demande, le ministre de l'intérieur s'assurera que le requérant est de bonne foi et a les moyens de mener à bonne fin l'entreprise qui est l'objet la demande.

17. Le ministre de l'intérieur pourra de temps en temps, suivant qu'il le trouvera convenable, offrir à bail tels townships propres à des fins de pâturage, à une mise à prix qu'il fixera et les vendre au plus haut enchérisseur—la prime pour ces baux sera payée comptant lors de la vente.

18. Ces baux seront pour un terme de 20 ans, et aussi en conformité des dispositions de la section huit de l'amendement précité de l'Acte des terres fédérales passé à la dernière session du parlement.

19. L'étendue comprise dans un bail sera toujours proportionnée à la quantité d'animaux qui y seront gardés, à raison de dix acres de terre pour chaque animal; si, toutefois, le locataire négligeait dans les trois ans à compter de la date du bail, de mettre le nombre voulu d'animaux sur la terre, ou si, subséquemment, il faisait défaut de garder un nombre d'animaux proportionné à l'étendue des terres affermées, le gouverneur en conseil pourra résilier ce bail, ou en diminuer proportionnellement l'étendue.

20. En mettant le nombre d'animaux dans les limites des terres affermées, le locataire acquiert le privilège d'acheter et de recevoir des lettres patentes pour une quantité de terre comprise dans ce bail pour y construire les bâtiments nécessaires, n'excedant pas cinq pour cent de l'étendue des terres affermées, laquelle ne devra, en aucun cas, excéder 100,000 acres.

21. La rente payable pour une terre affermée sera toujours au taux de \$10 par chaque mille acres qu'elle renfermera, et le prix de la terre qui pourra être achetée pour la station à bestiaux mentionnée dans le paragraphe immédiatement précédent, sera de \$1.25 l'acre, payable comptant.



Paiements des terres.

22. Les paiements pour des terres publiques ainsi que pour des préemptions pourront se faire soit en argent, soit en scrip, soit en certificats de primes militaires ou de police, au choix de l'acheteur.

23. Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas aux terres qui ont quelque valeur comme emplacements de ville, ni aux terrains houillers ou autres terrains miniers, ni aux carrières de marbre ou de pierre, ni aux terres sur lesquelles se trouveront des pouvoirs d'eau; elles n'affecteront pas, non plus, les sections 11 et 29 dans chaque township, qui sont des terres d'écoles publiques, ni les sections 5 et 26, qui sont des terres de la compagnie de la baie d'Hud-on.

J. S. DENNIS, Député du Min., de l'In. LINSEY RUSSELL, Arpenteur-général.

PRIX DU MARCHÉ DE DETAIL DE MONTREAL

Montréal, 5 août 1881.

Table with 4 columns: FARINE, \$, c., \$, c. listing prices for various types of flour.

GRAINS

Table with 4 columns: GRAINS, \$, c., \$, c. listing prices for wheat, corn, etc.

LAITERIE

Table with 4 columns: LAITERIE, \$, c., \$, c. listing prices for butter, cheese, etc.

VOLAILLES

Table with 4 columns: VOLAILLES, \$, c., \$, c. listing prices for various types of poultry.

LÉGUMES

Table with 4 columns: LÉGUMES, \$, c., \$, c. listing prices for various vegetables.

OIBIERS

Table with 4 columns: OIBIERS, \$, c., \$, c. listing prices for various types of game birds.

VIANDES

Table with 4 columns: VIANDES, \$, c., \$, c. listing prices for various types of meat.

DIVERS

Table with 4 columns: DIVERS, \$, c., \$, c. listing prices for various other goods.

\$1,000,000. \$1,000,000

CITE DE MONTREAL

Débetures à Coupons ou Actions

ENREGISTRÉES

A 4 POUR CENT

Remboursables dans 40 ans



Afin de pouvoir à la liquidation de la réclamation du gouverneur... La Corporation de la Cité de Montréal

La Corporation de la Cité de Montréal

demande par les présentes des offres pour les actions... JEUDI, LE 11 AOUT 1881.

JEUDI, LE 11 AOUT 1881.

On ne recevra aucune offre au-dessous de 95 pour cent de la valeur réelle... FONDS CONSOLIDÉ DE LA CITE DE MONTREAL

Fonds Consolidé de la Cité de MONTREAL

qui est devenu un placement si avantageux pour les... FONDS EN FIDEI-COMMIS.

L'intérêt sera payable semi-annuellement les premiers jours de Mai et de Novembre... FONDS D'AMORTISSEMENT

jusqu'à concurrence de UN POUR CENT sur le montant de l'émission... LA POUDRE ALLEMANDE

Les détenteurs des débetures à échoir le 1er Mai prochain peuvent dès maintenant prendre les arrangements nécessaires... THE COOK'S FRIEND

et emprunt est une des occasions les plus favorables pour le placement sûr et le paiement régulier de l'intérêt... NE FAILLIT JAMAIS

Pour toutes autres informations relatives à cette soumission, s'adresser par demande au soussigné, JAMES F. D. BLACK, Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité, Montréal, 11 juillet 1881.

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS ET EST Vendue chez tous les Epiciers respectables.

M. J. H. BATES, Agent d'annonces... NOUVEAU PROCÉDÉ

PHOTO-ELECTROTYPE

La Cie. Lithographie Burland, Nos 5 et 7, RUE BLEURY.

l'honneur d'annoncer qu'elle seule a le droit d'exploiter Montréal le nouveau procédé pour faire des ELECTROTYPE avec des

DESSINS A L'ENCRE ET A LA PLUME Gravures sur bois, ou Photographies,

convenables pour être imprimées sur toutes espèces de presses typographiques. Ce procédé évite tout le travail manuel du graveur, et permet aux Propriétaires de fournir aux Imprimeurs ou Éditeurs des ELECTROTYPE de livres ou autres publications, de format agrandi ou rapetissé, à très-bon marché.

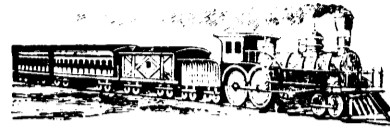
convenables pour être imprimées sur toutes espèces de presses typographiques. Ce procédé évite tout le travail manuel du graveur, et permet aux Propriétaires de fournir aux Imprimeurs ou Éditeurs des ELECTROTYPE de livres ou autres publications, de format agrandi ou rapetissé, à très-bon marché. On attire tout particulièrement l'attention des hommes d'affaires sur ce nouveau procédé, qui comble une lacune dans l'imprimerie, et dont les résultats sont magnifiques et à bien bon marché.

ESSAYEZ-LE !

LES PILULES GOLVIN ET LEUR IMITATION



On cherche à amener une confusion par une imitation grossière des Pilules Golvin. Toute boîte de Pilules qui ne serait pas conforme au modèle ci-contre devra être considérée comme une contrefaçon. De plus, chaque pilule porte imprimé le nom Golvin. Les Pilules de Golvin sont un puissant purgatif du sang. Elles sont efficaces dans toutes les maladies; elles guérissent les Constipations les plus opiniâtres, les Rhumatismes, la Goutte, les Maladies de la peau, et particulièrement toutes les affections énumérées dans le Nouveau Guide de LA SANTÉ. En purifiant le sang, elles sont un préservatif des nombreuses maladies et les moindres malaises qu'amène le renouvellement. — Se vendent dans toutes les Pharmacies. — Exiger avec chaque boîte le Nouveau Guide de la Santé. — Toute communication relative à la Méthode dépurative, doit être adressée à M. GOLVIN, 50, rue Olivier-de-Serres, Paris. — A Montréal, LAVIOLETTE & NELSON.



Chemin de fer "South Eastern Railway" AND MONTREAL AND BOSTON AIR LINE,

La ligne la plus courte et la plus facile pour se rendre aux

MONTAGNES BLANCHES, Concord, Manchester, Nashua, Lowell, Worcester, Providence et BOSTON,

Et dans toutes les villes des Etats de la Nouvelle-Angleterre et dans les Cantons de l'Est.

Le et après LUNDI le 27 Juin, les convois du chemin de fer "South Eastern" arriveront à la gare Bonaventure et en partiront aux heures suivantes:

Départ de Montréal:

Train express de jour se rendant à Boston, à 8.30 A.M. Train, service local, pour Knowlton et toutes les stations intermédiaires en deça de la frontière, à 5 h. P.M. Le samedi à 2 heures P.M. au lieu de 5 heures P.M. Convoi de nuit pour Boston avec wagon Pullman, à 6.30 heures P.M.

Arrivée à Montréal:

Train express de nuit de Boston à 8.25 heures A.M. Convoi de Knowlton et stations intermédiaires, service local, à 9.15 h. A.M. Le lundi à 8.25 h. A.M., au lieu de 9.15 h. A.M.

Train express de Boston, service de jour, à 8.45 P.M. Le train express de nuit partant à 6.30 h. P.M. n'arrête qu'au canton de Chambly, West Farnham et Cowansville, entre St-Lambert et Sutton Junction, le samedi excepté; ce jour-là, le train arrêtera à toutes stations. Le train express arrivant à 8.10 heures A.M. arrêtera chaque jour à Richelieu, Canton de Chambly et Bassin de Chambly.

Des wagons dorci de première classe sont attachés à tous les convois de nuit qui arrivent à la gare Bonaventure.

On fait le trajet de Montréal à Boston par n'importe quel convoi, sans changer de wagons. Bagages à destination des principales villes de la Nouvelle-Angleterre, enregistrés.

Bagage examiné par les officiers de la douane à la gare Bonaventure, ce qui évite du trouble aux voyageurs à la frontière. Pour l'achat des billets, s'adresser au No. 202 rue St-Jacques, à l'hôtel Windsor et à la gare Bonaventure.

BRADLEY BARLOW, Président et Gérant Principal.

AVIS!

The Scientific Canadian

PATENT OFFICE RECORD.

Cette PRÉCIEUSE REVUE MENSUELLE a été beaucoup améliorée durant l'année dernière et contient maintenant les renseignements les plus récents et les plus utiles relativement aux Sciences et aux diverses branches des Métiers Mécaniques, choisis avec le plus grand soin pour l'information et l'instruction des Ouvriers du Canada. Une partie de ses colonnes est consacrée à la lecture instructive, convenable pour les jeunes membres de la famille, des deux sexes.

TELLE QUE ORTICULTURE, HISTOIRE NATURELLE JEUX ET AMUSEMENTS POPULAIRES OUVRAGES DE FANTAISIE ET A L'AILLURE POUR DAMES, ET COURTES ET AMUSANTES HISTOIRES.

THE SCIENTIFIC CANADIAN

Conjointement avec le

PATENT OFFICE RECORD

Contient 48 pages remplies des plus Belles Illustrations et environ 125 diagrammes de tous les Brevets émis chaque mois en Canada; c'est une publication qui mérite l'encouragement de tous les Ouvriers de la Puissance, dont la devise devrait toujours être:

ENCOURAGEONS L'INDUSTRIE NATIONALE.

Prix: Seulement \$2.00 par année.

LA CIE. DE LITHO. BURLAND,

PROPRIÉTAIRE ET ÉDITEUR,

5 et 7, RUE BLEURY,

Advertisement for Poudre à Pâte Victoria, featuring an illustration of a woman and text describing the product as a certified pure powder for bakers.

70 CARTES DE VISITES avec votre nom. — En 100 caractères nouveaux, nouveaux genres, par des artistes: Bouquets, Oiseaux, Chronos, Paysages, etc., tous différents. Livre d'échantillons complets pour agents, 25c. Grande variété de Cartes d'Annonce. Diminution pour le commerce et les imprimeurs. 100 Échantillons de Cartes d'Annonce de Fantaisie, 50c. Adresse: STREVEN'S & BROS., boîte 22, Northford Ct.,

Ecole d'Agriculture de L'Assomption

Enseignement GRATUIT théorique et pratique. — \$6.00 par mois donnés aux élèves boursiers par le Conseil d'Agriculture. — COURS de 2 ans, comprenant Géométrie, Arithmétique, Orthographe, Agriculture, dans toutes ses parties, Art Vétérinaire, Droit Rural, etc. — PRATIQUE: 8 heures l'été, 4 heures l'hiver. — VACANCES: en janvier et février.

CONDITIONS D'ADMISSION: — Application par écrit au Directeur de l'École, être âgé d'au moins 15 ans, bien constitué, muni d'un certificat de moralité par le curé ou le maire de la paroisse de l'applicant, savoir lire, écrire et chiffrer.

Cette école est la plus avantageuse sous tous rapports pour les jeunes gens qui se destinent à l'agriculture.

JOS. GAUDET, Ptre, Directeur.

J. J. MARSAN, 6or, M. C. A., Professeur et gérant.

COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE - BURLAND

(En commandite)

CAPITAL ..... \$200,000

ELECTROTYPEURS, LITHOGRAPHES, IMPRIMEURS, GRAVEURS, ÉDITEURS, ETC., ETC.

3, 5, 7, 9 ET 11, RUE BLEURY;

MONTREAL

Possédant un personnel choisi et un matériel très considérable et des plus améliorés, cette Compagnie est toujours prête à exécuter toutes commandes qui lui seront confiées, dans le plus court délai et aux meilleures conditions.

Des artistes sont attachés à chaque département

IMPRESSIONS DE TOUT GENRES

Bureaux de publications du Canadian Illustrated, L'Opinion Publique, Scientific Canadian, Patent Office Record, etc. etc.

G. B. BURLAND, GÉRANT.

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (LIMITED).

Advertisement for Hop Bitters, describing it as the purest and best medicine ever made, with detailed text about its benefits for various ailments.

COUPELLERIE

DE TABLE, DE POCHE, CISEAUX, ETC.

AUSSI

BOITES DE TOILETTE

pour couverts, ainsi que les fournitures de coutchettes en fer chez

L. A. SURVEYER,

188, RUE NOTRE-DAME.

Entre les rues St-Vincent et St-Gabriel.)

Montréal.